

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de votants : 33

Nombre de conseillers présents : 26

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, PARENTHOEN Yannick, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire, TRONEL Sylviane, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 7

CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoit donne pouvoir à RANC Julien, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine, PECHARD Katia donne pouvoir à DU VERGER Laurence, PICHON Laetitia donne pouvoir à FAYOT Michel.

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2

HACHANI Yohann, MONTOYA Marc-Antoine

Le secrétariat a été assuré par : KALITA Matthieu

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20251217-D2025-78-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Tassin La Demi-Lune fixant les modalités d'adoption du procès-verbal ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le 11 décembre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Le Conseil Municipal :

1) **ADOPTÉ**, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 15 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 17 décembre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **19 DEC. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **19 DEC. 2025**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20251217-D2025-78-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 OCTOBRE 2025

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Caroline ACQUAVIVA, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Ghislaine BOUVIER, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Marie Catherine CHARPENTIER, Isabelle CHARRIER, Martine ESSAYAN, Michel FAYOT, Benoît FERRAND, Francis GANDON, Christine GARRIGOU (à partir de 19h11), Éric GAUTIER, Yohann HACHANI, Serge HUSSON, Pierrick JANNIN, Michèle JELEFF, Franck-Alain JOLY, Matthieu KALITA, Marielle MARGERI, Marc Antoine MONTOYA, Yannick PARENTHOEN, Katia PECHARD, Laetitia PICHON, Julien RANC, Jean-Baptiste RIO, Claire SCHUTZ.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Nathalie CONTREL donne pouvoir à Pierrick JANNIN, Sandrine CUZIN donne pouvoir à Matthieu KALITA, Sabrina de UFFREDI donne pouvoir à Claire SCHUTZ, Laurence du VERGER donne pouvoir à Marielle MARGERI, Christine GARRIGOU (en retard) donne pouvoir à Michel CADILLAT, Loïc GUYON donne pouvoir à Caroline ACQUAVIVA, Milouda JOURDAN donne pouvoir à Jacques BLANCHIN.

ABSENT :

Henri BOURGOGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jean-Baptiste RIO

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations	4
VIE DE L'ASSEMBLÉE.....	6
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025.....	6
3. Retrait de la fonction d'Adjoint au Maire de Madame Katia PECHARD et de Monsieur Marc-Antoine MONTOYA et suppression de deux postes d'adjoint.....	6
4. Ajustement du montant des indemnités de fonction des élus et état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024	9
5. Modification de la composition des commissions municipales	11
6. Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres	11
7. Modification de la représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Énergie du Rhône et de Lyon (SIGERLy).....	12
AFFAIRES GÉNÉRALES.....	12
8. Rapport de présentation du contrôle de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion des exercices 2019 et suivants	12
9. Présentation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Aquavert.....	32
AFFAIRES SCOLAIRES	37
10. Convention de forfait communal pour les écoles sous contrat d'association	37
FINANCES.....	41
11. Subventions complémentaires : association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Tassin - Araire - Les Petites Cantines.....	41
12. Décision modificative n°2 de l'exercice 2025 - budget Ville	42
13. Demande de garantie d'emprunts de l'organisme Vilogia dans le cadre du programme « Villa Cedra ».....	44
14. Garantie d'emprunt et convention de réservation de logements avec Alliade Habitat dans le cadre du programme « Le Goya »	45
15. Admissions en non-valeur 2025 sur le budget de la Ville	47
16. Autorisations de virements de crédits entre chapitres – exercice 2025.....	47
COMMANDÉ PUBLIQUE / FUNÉRAIRE.....	48
17. Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2024 de la délégation de service public relative au service extérieur des pompes funèbres	48
SPORT	49
18. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Tennis Club de Tassin pour la période de septembre 2025 à août 2026	49
19. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association UODL Handball pour la période de janvier à décembre 2026.....	50
URBANISME	50

20. Convention de passage avec ENEDIS pour le raccordement du transformateur de la copropriété « Au rythme des arbres » (parcelles AR407 et AR410)	51
21. Cession à la Métropole d'une partie de la parcelle AK 31 sis 2 rue Honoré Esplette dans le cadre du réaménagement de l'accès au nouveau pont Esplette	52
22. Vœu du Conseil municipal sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole de Lyon relative au site dit "APAVE" – 177 route de Saint-Bel.....	53
Questions orales.....	64

La séance est ouverte à 19 heures 02 sous la présidence de M. CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

M. LE MAIRE.- Messieurs-dames, bonsoir.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Je vais donner la parole à M. RIO.

M. RIO procède à l'appel nominal.

M. LE MAIRE.- M. BOURGOGNON nous a adressé une lettre en date d'hier indiquant sa démission du Conseil municipal.

Merci, Monsieur RIO, pour l'appel. Je voulais revenir un instant pour compléter l'information donnée à l'occasion de cet appel nominal sur la démission de M. Henri BOURGOGNON qui a marqué par son travail la mandature en cours mais aussi de précédents et longs engagements au sein de la collectivité de la Ville de Tassin la Demi-Lune et nous le remercions pour tout le travail accompli.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations

M. LE MAIRE.- Comme vous l'avez sans doute vu au travers du document, beaucoup de ces décisions ont trait à des mises à disposition de locaux, des mises à disposition gratuites de salles. Je ne vais pas toutes les reprendre, il y en a beaucoup. Puis vous avez quelques décisions de marchés attribués, par exemple dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeu, ce qu'on appelle la plaine Basset, pour à peu près 520 000 € de travaux.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M. JOLY.- Bonsoir. J'en ai plusieurs.

☞ La décision 98 qui concerne une autorisation d'ester en justice sur un permis de construire avenue Charles de Gaulle. Je voudrais savoir quel est le souci.

☞ Les décisions 108, 109, 110, 111 sur les ventes de véhicules de la mairie. Je voudrais savoir comment ces véhicules sont vendus et surtout comment ils seront remplacés, quel type de véhicule pour les remplacer.

☞ La décision 125 qui concerne un recours dans l'affaire Tassin la Demi-Lune contre l'association LICRA et Mme MEZHOUD. Quelle est la nature du litige concerné ?

☞ La décision 140 sur un permis de construire rue Professeur Depéret. Quel est le permis de construire concerné et le problème ?

⇒ Les décisions 149 et 150 sur des demandes de contrepartie à l'image. À quoi est-ce que cela correspond ?

Merci.

M. LE MAIRE.- Pour la dernière, je vais demander de me donner l'indication. Pour les autres, je crois les avoir.

Vous aviez parlé du dossier 2025-98, autorisation d'ester en justice, Permis de Construire 24-42, avenue Charles de Gaulle.

C'est un programme, de mémoire, au 199 de l'avenue Charles de Gaulle qui concerne un programme de 79 T1 avec 16 places de stationnement. C'est un permis de construire accordé par la préfecture le 23 juin de cette année que la Ville conteste.

Ensuite, vous avez évoqué les véhicules. Il s'agit d'une opération de sortie du parc de véhicules qui roulent peu, qui peuvent être en très bon état, par rapport à un projet de remplacement de véhicules pour passer à l'électrique. En fait, on vend ces véhicules dans le cadre d'une procédure où notamment des personnels de la Ville de Tassin la Demi-Lune peuvent candidater pour leur achat.

Pour le dossier 125, l'action en justice dans le cadre du recours de Tassin la Demi-Lune contre la LICRA et Mme MEZHOUD, il s'agit d'un recours dans le cadre du contentieux sur la restauration scolaire qui est en phase d'appel dans la suite des procédures engagées et des jugements.

Ensuite, vous avez identifié la décision 140, j'attends, on va me la donner.

Puis, si je ne me trompe pas, pour la 149, 150, il s'agit de contreparties à l'image. C'est un soutien financier en contrepartie d'une aide financière de la Région dans le cadre d'une subvention qui demande que l'image de la Région au travers d'un logo ou d'un kakémono, de moyens de mise en valeur du partenariat, soit disposée à l'occasion de ces événements. Donc, c'est le cas pour le marché de Noël avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que pour le bal de la Libération qui a déjà eu lieu et tout comme nous l'avions également envisagé pour la fête de la gastronomie qui avait été annulée le 21 septembre.

C'est ce que nous avons déjà fait en 2024 sur les mêmes opérations pour lesquelles nous avions eu des aides financières de la Région, l'une de 800 € et l'autre de 1 500 €.

Pour la dernière information, il s'agit d'un collectif de 28 logements qui se trouvent au 47 de la rue Professeur Depéret pour le contentieux sur lequel il y a un recours.

M. JOLY.- Quel est le motif ?

M. LE MAIRE.- En général, c'est un avis favorable de la préfecture sur un programme de construction sur lequel la Ville avait émis un avis différent.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de prendre acte de la communication de ce rapport.

À l'unanimité des membres présents, il est pris acte de la communication du compte rendu des décisions du Maire.

VIE DE L'ASSEMBLÉE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ou des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Retrait de la fonction d'Adjoint au Maire de Madame Katia PECHARD et de Monsieur Marc-Antoine MONTOYA et suppression de deux postes d'adjoint

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE MAIRE.- Vous le savez, il y a eu, à la rentrée de septembre, la décision de deux adjoints de quitter la majorité et de participer au sein de ce conseil dans la liste de l'opposition.

J'ai pris la décision, à ce moment-là, de retirer les délégations de ces élus.

Aujourd'hui, il vous est demandé d'approuver dans cette délibération le fait de ne pas maintenir la qualité d'adjoint à Mme Katia PECHARD et à M. Marc-Antoine MONTOYA dans le cadre de leurs fonctions jusqu'ici exercées et aussi de ramener le nombre des postes d'adjoints de dix à huit, comme cela est indiqué dans le rapport qui vous est présenté.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ?

M. RANC.- Monsieur le Maire, je voulais simplement préciser que nous ne prendrons pas part au vote puisqu'il s'agit d'une décision interne à la majorité municipale.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces éléments.

Je voulais simplement m'adresser à nos collègues élus et plus particulièrement à Mme PECHARD - vous pourrez nous faire quelques observations, Madame, si vous le souhaitez - pour vous dire que vous avez eu la mairie entre les mains mais vous ne l'avez pas prise dans votre cœur et finalement vous avez choisi de dénigrer ce que vous n'avez pas su chérir. C'est la raison de votre présence dans cette autre partie des bancs de notre assemblée, là où rarement, voire jamais pensée positive ni proposition constructive n'a été portée dans le débat et pour

faire progresser Tassin la Demi-Lune. Et tous les six ans vous prenez rendez-vous et sortez les étals garnis, puis tout disparaît ensuite.

Je vois, Madame PECHARD, que vous y êtes servile aujourd'hui plus que sincère hier à nos côtés et bien silencieuse, alors que la défense des projets vous aurait pourtant obligée à monter au front.

Aimer Tassin la Demi-Lune ne se décrète pas, mais on peut vouloir démontrer en prendre le chemin. Une opportunité ne suffit pas et cela fut trop court à votre goût avant mon retour aux affaires.

Les prises de guerre obtenues par le dépit, Monsieur RANC, ne servent que l'ego, mais ne valent pas un acte de confiance et d'attachement avec la Ville.

Simplement, je voulais exprimer cela après avoir écouté, entendu et lu ce que d'autres ici dans cette salle ont exprimé dans la presse.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme PECHARD.- Je ferai une intervention courte puisque je pense que tout le monde est au courant.

Je suis une personne qui agit en fonction de ses convictions et si j'ai rejoint Julien RANC et son équipe c'est pour mes convictions.

Ce qui m'importe c'est Tassin la Demi-Lune et les intérêts des Tassilunois. J'ai toujours œuvré pour la commune, l'intérêt général et les Tassilunois depuis longtemps puisque déjà en tant que référente de conseil de quartier il y a 19 ans, après en tant qu'élue en 2014 et en 2020.

Il est vrai qu'on a eu des problèmes sur des questions de fond. Je ne vais pas revenir sur toutes ces questions. Il y a eu l'avenue du 8 Mai 45, un projet qu'on ne pouvait pas porter contre les habitants, où on était en désaccord. Après, il y en a beaucoup d'autres.

Dans ma question orale, je relaterai une de nos différences de points de vue.

Je n'ai rien d'autre à ajouter, ne voulant pas de polémique et rester digne dans le Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PECHARD.

Je vais laisser la parole à Mme BOULAY qui aura peut-être quelques mots à dire dans la réflexion toujours importante sur la façon dont les uns et les autres nous prenons nos décisions et comment nous préparons le rôle qui nous paraît être celui que nous devons avoir dans une assemblée comme la nôtre et à la Ville de Tassin la Demi-Lune.

Mme BOULAY.- Bonsoir.

J'aimerais revenir sur une période qui a amené le Maire à être absent pendant deux mois. Le Maire était absent mais, nous, nous étions là et ce que nous avons vu et entendu pendant cette période n'était pas acceptable.

Ce que nous avons vu c'est une Première adjointe qui était, certes, à la gestion des affaires courantes durant cette période, mais qui aurait voulu plus et surtout plus longtemps allant même jusqu'à colporter de fausses informations sur l'état de santé du Maire.

Le retour du Maire n'était pas ce qu'elle attendait.

Madame PECHARD, je vais vous lire une définition. Trahison : action de tromper la confiance de quelqu'un ou d'un groupe. Et, en plus, je rajoute : avec un manque de courage dans votre décision prise sans en informer ni le Maire ni vos collègues et ne répondant même pas au téléphone après 11 années de travail au sein de notre équipe.

Je laisse tout le monde apprécier votre décision.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame BOULAY.

Monsieur RANC, allez-y.

M. RANC. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, parce que votre majorité donnait déjà l'apparence d'être divisée, vous parlez d'ego, de se diviser aussi sur des querelles de personnes plutôt que sur des querelles de conviction et finalement vous nous en donnez une très belle illustration ce soir avec une forme de lavage de linge sale en famille qui normalement ne devrait même pas exister dans cette assemblée que vous n'honorez pas, pour le coup.

J'ai envie de vous dire que la trahison ce n'est qu'une question de dates, c'est ce que disait Talleyrand et je crois que vous en savez quelque chose, Monsieur le Maire, parce que vous avez fait exactement la même chose à votre prédécesseur, donc vous êtes un expert en la matière. Peut-être d'ailleurs que Mme PECHARD a pris des leçons auprès de vous, finalement.

(Brouhaha dans la salle.)

La vérité est toujours difficile à entendre, Monsieur GAUTIER.

Je ne pense pas que Mme PECHARD ait des leçons à recevoir. Je vais vous dire pourquoi. Je la connais depuis presque 20 ans. On a siégé dans le même conseil de quartier ensemble. J'ai toujours eu à voir une personne dévouée aux Tassilunois dans tous les rôles qu'elle a occupés, dans l'ancien mandat et dans celui-ci en tant que Première adjointe.

Je ne sais pas de quoi parle Mme BOULAY parce que je n'ai pas eu l'impression qu'il y ait eu des informations colportées envers qui que ce soit en public, dans la presse ou autres.

Ce que j'ai entendu d'autre de vos adjoints, en revanche, dans la période où vous étiez absent, n'honore pas notre assemblée non plus et ce que j'ai envie de vous dire, Monsieur le Maire, c'est que je comprends vos histoires sur aimer Tassin la Demi-Lune ; aimer Tassin la Demi-Lune, c'est facile à dire, on y reviendra d'ailleurs dans le cours de cette séance pour l'évaluer, mais je reprendrai un vieux débat présidentiel que vous connaissez, vous l'avez vécu, pas moi, en disant que vous n'avez pas le monopole du cœur. Vous ne l'avez pas et vous ne pouvez pas décréter qui aime ou pas Tassin la Demi-Lune parce que, même si nous sommes opposés, j'ai toujours considéré que dans votre logiciel vous étiez dévoué à Tassin la Demi-Lune et à ses habitants. On n'est pas d'accord sur le fond, on n'est pas d'accord sur la ligne, c'est clair, mais vous comme moi on défend des convictions, on est investi dans notre commune et on aime Tassin la Demi-Lune.

Après, on n'a pas les mêmes méthodes pour le faire. On n'a pas la même façon de procéder, mais, à la fin, l'engagement est le même et je pense que c'était la même chose pour votre prédécesseur, pour tous ceux qui vous ont précédé et on ne remonte pas toute la liste des maires de Tassin la Demi-Lune.

C'est tout ce que j'avais à vous dire en dehors du fait que je pense que vous vous honoreriez, pas seulement vous, mais l'ensemble de vos élus, à élever un peu plus le débat.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur RANC.

Vous n'auriez pas pu mieux me convaincre du fait que quand vous faites du débauchage, vous avez toujours besoin de vous justifier.

M. RANC.- Il n'y a pas de débauchage, ils sont venus volontairement, Monsieur le Maire. Vous payez ce que vous avez semé.

M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, je vais vous proposer de passer au vote sur cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, abstention de M. HACHANI. Les élus du groupe Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble ne prennent pas part au vote.

4. Ajustement du montant des indemnités de fonction des élus et état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE MAIRE.- Du fait de la décision que nous venons de prendre, il faut modifier le périmètre financier de l'enveloppe des indemnités affectées à la rétribution des élus entre le Maire, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers municipaux.

Il s'avère que compte tenu de la décision précédente, l'enveloppe est un peu plus faible. Elle passe en montant autorisé mensuel de 17 264,19 € à 14 551,25 €.

Et pour rester dans le cadre de cette enveloppe réduite, il est proposé de modifier les indemnités, le pourcentage par rapport à ce qu'on appelle l'indice brut terminal de l'échelon indiciaire de la Fonction Publique. Je vous passe les pourcentages, mais dans la grille vous avez les nouveaux montants qui sont rappelés.

Cela concerne l'indemnité de maire qui est réduite, celle des adjoints, celle des conseillers délégués. En revanche, celle des conseillers municipaux ne varie pas.

Cela, c'est pour la première partie du document.

Pour la deuxième, la loi du 27 décembre 2019 sur l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Donc, chaque année, il faut et cela été souligné par la Chambre Régionale des Comptes qui nous en a fait l'observation, établir un état récapitulatif de ces indemnités et le présenter à l'assemblée pour délibération.

Le tableau qui est joint dans le rapport indique les indemnités perçues par les élus municipaux pour leur mandat municipal, les indemnités perçues par les élus municipaux pour leur mandat dans un syndicat et les indemnités que touchent les élus municipaux pour leur mandat, le cas échéant, dans une société d'économie mixte ou une société publique locale (SPL).

C'est pour cela qu'en dernière page du rapport vous avez les précisions où on retrouve l'ensemble des éléments des indemnités perçues par les élus municipaux de Tassin la Demi-Lune dans le cadre de leur mandat au sein de notre collectivité et en complément une indication sur une indemnité au titre du syndicat Aquavert pour Mme GARRIGOU, pour M. PARENTHOËN dans le cadre du syndicat du SIOL et pour Mme SCHUTZ au titre du SAGYRC.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé, d'une part, de :

- Donner un avis favorable aux taux des indemnités de fonctions ainsi définis pour le Maire, les Adjoints, les Conseillers délégués et les Conseillers municipaux,
- Dire que la mise en place de ces indemnités et majorations se fera au 1^{er} Novembre 2025,
- Donner un avis favorable, au maintien de la majoration de 15 % des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers délégués.

D'autre part, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux en 2024 puisque c'est un rapport annuel.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, abstention des élus du groupe Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble.

5. Modification de la composition des commissions municipales

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE MAIRE.- Il n'y a rien de nouveau en soi. Les commissions restent les mêmes. Leur fonctionnement reste le même. Mais du fait des mouvements entre les différentes listes et des indications qui nous ont été fournies, proportionnellement les membres de chaque liste dans les commissions varient un peu :

12 membres contre 14 pour la liste de la majorité Ensemble, Avec vous toujours pour Tassin,

5 membres au lieu de 4 pour Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble,

1 membre indépendant en la personne de M. HACHANI.

La liste a été établie pour que vous puissiez indiquer les noms. Si vous en êtes d'accord et à partir de la liste qui nous a été communiquée pour l'ensemble des commissions, je vous propose que l'on vote à main levée pour valider cette commission qui répartit les conseillers selon les nouvelles quotités dans chaque commission.

Y a-t-il des questions ou des observations par rapport à cette proposition ? (*Non.*)

Je vous fais grâce d'énoncer tous les noms. On est d'accord ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE MAIRE.- La composition de la Commission d'appel d'offres doit être modifiée en fonction des décisions antérieures.

La Commission est composée de 5 membres et, compte tenu de la représentation proportionnelle, il est rappelé qu'il y a 4 membres de la majorité et 1 membre de l'équipe Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble mais dont les noms sont modifiés et que cette répartition ne permet pas à M. HACHANI de pouvoir y participer en raison de cette

représentation proportionnelle, précision importante à indiquer pour la bonne compréhension.

Il vous est proposé, après avoir reçu les informations des uns et des autres pour organiser cette CAO, en postes titulaires 5 noms : M. Pierre BERGERET, Mme Claire SCHUTZ, M. Éric GAUTIER, M. Jean-Baptiste RIO et Mme ESSAYAN et comme suppléants : Mme Ghislaine BOUVIER, Mme Michèle JELEFF, M. Pierrick JANNIN, M. Jacques BLANCHIN et M. Julien RANC en remplacement de M. Cédric VERNET parce qu'on avait un peu oublié.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? (*Non.*)

Est-ce que vous m'accordez qu'on puisse voter à main levée ? Oui.

M. RANC.- Même si les bulletins sont prêts.

M. LE MAIRE.- On ne sait jamais.

Je vous propose de mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. Modification de la représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Énergie du Rhône et de Lyon (SIGERLy)

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE MAIRE.- En raison des précédentes décisions, il est rappelé que nous avons, pour la Ville de Tassin la Demi-Lune, la possibilité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour présenter la commune au sein du SIGERLy.

Il est donc proposé les noms suivants pour la Ville de Tassin la Demi-Lune : en titulaire M. Pierrick JANNIN qui était suppléant auparavant de Mme PECHARD et en suppléant Mme Claire SCHUTZ.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, abstention des élus du groupe Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble.

AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Rapport de présentation du contrôle de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion des exercices 2019 et suivants

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE MAIRE.- Avant de rentrer dans une certaine forme de présentation ou de détail des observations du rapport, même si nous l'avons déjà fait précédemment cette année avec le premier volet du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le sujet du scolaire et de la tarification du périscolaire, nous devons rappeler que c'est un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui se veut contradictoire, c'est-à-dire qu'il permet à la collectivité d'exprimer ses observations, ses arguments par rapport aux observations faites par la Chambre Régionale des Comptes et par le juge qui a été désigné, qui est passé dans les différents services de la Ville, mais aussi qui a observé de nombreux documents pendant une période quasiment d'un an depuis juillet de l'année dernière.

La Chambre Régionale des Comptes intervient dans le cadre de ses missions régulières environ une fois au cours de deux mandats, voire une fois dans un mandat, missions régulières d'analyse de la gestion financière, comptable et administrative des collectivités.

Elle examine la légalité de nos actes, l'efficience de nos politiques publiques et elle s'assure que l'argent public est utilisé avec rigueur et transparence. C'est ce que l'on dit de la mission de la Chambre Régionale des Comptes.

On dit aussi que son contrôle porte sur plusieurs aspects régaliens comme l'exécution des budgets, la cohérence des choix financiers des collectivités, la nôtre en l'espèce, la qualité des services publics, ceux que nous proposons aux Tassilunois, la gestion financière proprement dite, la gestion de la dette, les contrats avec les prestataires ou encore les subventions aux associations.

L'objectif est double : garantir la conformité des pratiques, de nos pratiques et nous aider à améliorer la gestion de la collectivité. C'est en cela, vous l'avez vu dans le rapport, en tout cas vous pourrez le voir, que la Chambre Régionale des Comptes peut être amenée à faire ce qu'on appelle des recommandations.

J'avais indiqué qu'il n'y en avait pas eu sur le premier volet mais que cela faisait partie des possibilités et qu'il fallait voir dans ces recommandations des outils et des moyens de faire évoluer nos pratiques et notre organisation. Il y en a eu dans le cadre de ce deuxième volet sur la gestion de la Ville de Tassin la Demi-Lune.

Certes, au-delà de ces aspects régaliens que je viens d'évoquer, l'évaluation de l'opportunité de nos politiques publiques et de nos choix politiques peut transparaître dans les observations ou les remarques de la Chambre Régionale des Comptes et cela peut parfois sembler aller à l'encontre de la libre administration de notre collectivité, libre administration trop souvent mise à mal depuis plusieurs années par les injonctions de toutes sortes, extérieures pour l'essentiel, et par la dépendance financière accentuée des collectivités locales - et Tassin la Demi-Lune n'y échappe pas - vis-à-vis de l'État qui, lui, en revanche, ne

respecte pas toujours ses engagements vis-à-vis des collectivités. Je crois qu'on peut tous sur ces rangs l'observer ou l'avoir identifié.

Cela dit, cette lecture de l'opportunité de l'action publique s'inscrit dorénavant dans les missions imparties à cette institution. Il faut donc s'y conformer sans renoncer, et c'est important pour nous, à apporter nos arguments puisque la procédure est contradictoire.

Le rapport met en lumière un certain nombre de points, vous les aurez observés. Je veux reconnaître, en tout cas dire ici, que pour moi le rapport met en lumière la solidité de nos finances, la qualité de notre gouvernance et les efforts constants de modernisation de nos pratiques.

Les observations formulées relèvent pour l'essentiel de points formels, je crois qu'on peut le dire ainsi, ou de perfectionnements procéduraux et ne remettent en rien en cause la régularité de nos décisions ni la bonne gestion de notre ville.

Plusieurs constats et appréciations ont néanmoins été effectués par la Chambre auxquels la commune a répondu dans le document qu'il vous a été permis de consulter. Vous l'avez vu dans les observations, mais aussi dans les réponses et l'annexe des observations complémentaires que la Ville a fournies.

Plusieurs constats et appréciations ont été effectués auxquels la commune a répondu et peuvent concerner quelques chapitres. Je vais les parcourir assez rapidement.

1. Pour nous, c'est d'abord un fonctionnement institutionnel conforme mais à parfaire sur certains aspects : présentation de décisions, déclaration d'indemnités des élus - on vient de le voir - des rattachements hiérarchiques qui ne conviennent pas aujourd'hui au niveau de la régularité de ce type de rattachement et donc qui font l'objet de deux recommandations auxquelles on répond et qui vont être intégrées dans la rédaction d'un prochain organigramme.

2. Le deuxième point principal est la relation avec les tiers. Il y a quelques points à clarifier sur certaines conventions qui pourraient être précisées d'après la Chambre Régionale des Comptes et mieux définir les obligations respectives des parties. C'est ce que nous avons fait et que nous continuons de faire, avec l'observation aussi sur une recommandation pour un contrôle renforcé et plus systématique de l'utilisation des subventions allouées. C'est ce qui nous a amenés à travailler avec le Centre social de Tassin la Demi-Lune pour établir une nouvelle convention, mais aussi mieux auditer les éléments financiers de notre partenariat.

Mais c'est aussi avec le Syndicat Intercommunal de l'Ouest Lyonnais (SIOL) pour améliorer le suivi du travail de ce syndicat et de la communication, du partage d'analyses et notamment d'un rapport annuel avec les collectivités membres puisqu'il y a aussi la Ville de Charbonnières. Il y a là une recommandation, la recommandation n°3.

3. En troisième point, nous identifions une politique de logement social adaptée au contexte constraint, même s'il ne répond pas aux objectifs de la loi à ce jour. On en a plusieurs fois parlé mais la Ville souhaite rappeler que les projections du rapport de la Chambre évoquant un rattrapage du taux SRU à un horizon très lointain reposent sur des hypothèses purement statistiques qui ne tiennent pas compte des projets déjà engagés, de la programmation pluriannuelle en cours ni des évolutions législatives et foncières à venir.

Et je dirai, pour ma part, que j'y ai vu une certaine forme d'indigente caricature de ce qu'est la politique d'habitat de la ville qui ne représente pas du tout les enjeux locaux, la réflexion et le travail menés depuis bien des années pour avancer sur la réalisation de logements et entre autres la production de logements sociaux avec un indicateur important pour nous qui est celui de considérer que là où il est possible de faire des logements sociaux le ratio qui nous paraît supportable et sur lequel nous pouvons nous engager est celui de 30 % dans les programmes et de l'ordre de 150 logements sur une période triennale.

4. Il y a aussi une organisation améliorée sur la période. C'est ce que nous avons observé, avec des ajustements à parfaire. La CRC reconnaît les progrès significatifs accomplis par la commune dans la gestion des ressources humaines, mais elle formule quelques recommandations pour renforcer la rigueur et la transparence qui prolongeront la démarche d'optimisation des pratiques et des services déjà initiés par la Ville.

C'est la recommandation n°4 sur la fiabilisation des données des effectifs avec une approche différente, en tout cas, un mélange de référentiels qui laisse dire à la Chambre Régionale des Comptes qu'il faut clarifier des choses, mais, en fait, on parle de deux choses différentes qui se calculent selon des indicateurs différents.

Nous y sommes, bien sûr, attentifs mais il est important de souligner que ces référentiels n'étant pas basés sur les mêmes indicateurs, nous ne pouvions pas les comparer ou déduire de l'un qu'il n'était pas suffisamment conforme par rapport à un autre.

Une autre recommandation fait référence à un système d'enregistrement automatisé du temps de travail dont il est souligné qu'il pourrait être envisagé de le mettre en place, mais là aussi la commune a indiqué qu'elle disposait d'un outil numérique centralisé. Ce n'est peut-être pas la même nature ou il n'aborde pas forcément exactement tous les mêmes sujets mais il existe.

Puis, une nouvelle délibération par le Conseil municipal a été prise en juin dernier à propos de la gestion des heures supplémentaires, qui est un point souligné dans la recommandation n°5.

5. Le cinquième axe, sur lequel il me semble intéressant de souligner l'observation qu'a faite la Chambre Régionale des Comptes mais aussi le regard porté par la Ville, concerne une stratégie patrimoniale et énergétique assumée mais à consolider. La Chambre Régionale des

Comptes met en exergue les progrès structurants déjà menés par la Ville : la construction de l'école Samuel Paty, la modernisation de l'éclairage public, la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique et sur tous ces sujets ces initiatives traduisent déjà des économies mesurables et une réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité.

Par exemple, avec le groupe scolaire Samuel Paty, nous avons ainsi un outil très important qui nous permet non seulement de contribuer à une meilleure réponse en matière d'économies d'énergie et surtout de politique de développement durable mais aussi à mieux mailler le territoire de la commune pour rapprocher les équipements publics et scolaires des familles.

Tout cela pour dire que si la Chambre Régionale des Comptes le constate, elle encourage, et tant mieux, la commune à poursuivre la formalisation de sa stratégie patrimoniale et à renforcer la transparence des transactions immobilières, ce qui est un autre point, en s'appuyant sur l'expertise du service des Domaines pour l'évaluation des biens. C'est la recommandation n°7.

Bien sûr, nous faisons appel aux services des Domaines selon les règles en vigueur mais on nous invite à l'exprimer de façon plus complète ou plus détaillée.

6. Le sixième axe sur lequel je voudrais dire un mot, vous l'avez dans le rapport, concerne le pilotage budgétaire et la qualité comptable de la commune.

Nous voulons souligner la fiabilité renforcée de cette politique budgétaire mais aussi des pistes de perfectionnement. La Chambre Régionale des Comptes juge satisfaisante notre organisation comptable et nous apprécions qu'elle l'ait ainsi mentionné. Mais les observations qu'elle formule visent aussi à parfaire le fonctionnement de notre collectivité, c'est une recommandation n°8, notamment au travers de la dématérialisation de la chaîne comptable et cela est déjà engagé, il faut le poursuivre et l'amélioration de notre organisation en sera bien meilleure. Mais c'est déjà engagé.

Il y a un point, en revanche, sur lequel nous avons considéré et nous considérons toujours que notre mode de gestion est pertinent sans pour autant qu'il nous oblige à entrer dans des modèles de gestion qui sont soulignés par la Chambre Régionale des Comptes quand elle parle, par exemple, des autorisations de programme et des crédits de paiement en invitant la collectivité à y recourir alors que, pour nous, la commune assume le choix de ne pas recourir à ce dispositif conformément à notre règlement budgétaire et financier qui donne pour autant les moyens de la prévision budgétaire en termes d'investissement.

7. L'avant-dernier point est celui de la synthèse de la situation financière de la commune. La Chambre Régionale des Comptes souligne la solidité de la situation financière de la commune avec une capacité

d'autofinancement en progression constante entre 2019 et 2023. Elle souligne l'épargne nette dégagée qui demeure positive sur toute la période, observe que les charges de fonctionnement demeurent contenues et que notre organisation nous permet de tenir ces ratios dans de bonnes conditions, même si parfois il y a des arbitrages à faire et des engagements à prendre pour pousser un peu plus les choix financiers selon tel ou tel moyen ou levier d'action budgétaire pour répondre aux besoins de service et aux projets d'investissements comme, par exemple, le recours à l'emprunt. Nous avons toujours une politique financière sécurisée.

L'évolution récente du budget traduit, d'ailleurs, à la fois l'adaptation aux attentes croissantes des familles tassilunoises mais aussi à l'incidence du contexte économique. Pour autant, on continue à assurer une gestion qui nous permet de préparer l'avenir.

Et, là, la commune s'étonne de certaines observations, je reviens à ce que j'ai dit en introduction, faites par la Chambre Régionale des Comptes qui s'apparentent plus à une appréciation de certaines orientations municipales et d'opportunités plutôt qu'à un strict contrôle de la gestion financière.

Nous réaffirmons que cette évolution de notre politique s'inscrit dans une stratégie assumée de développement raisonnable des services, fondée pour autant sur un cahier des charges exigeant, vis-à-vis des prestataires comme sur les projets qui sont conçus prioritairement au bénéfice des habitants et cela sans accroître la pression fiscale.

En conclusion, le rapport, selon nous, et nos observations, confirme que Tassin la Demi-Lune est une commune solide financièrement et bien gérée.

Il y a des efforts à faire encore, des améliorations, des progrès accomplis qui sont tout à l'honneur d'abord des services que je veux saluer ici, pour leur rigueur dans leur engagement pour gérer les finances de la collectivité mais qui sont aussi encourageants pour la commune et visant à poursuivre dans cette voie.

Les recommandations formulées par la Chambre portent ainsi, je le rappelle, sur des points de régularisation et d'amélioration que la Ville a d'ores et déjà engagés ou programmés de mettre en œuvre.

Voici ce que je voulais dire en quelques mots et merci de votre attention sur ce document fort copieux.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. RANC.- Vous dites de moi, mais quelle longue justification, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà plusieurs années que votre opposition démontre à nos concitoyens la réalité de votre gestion et le moins qu'on puisse dire c'est que celle-ci est loin, très loin des discours

d'autosatisfaction - et je dirais même autoconviction - auxquels vous les avez habitués depuis maintenant doux ans sur tous les supports sur lesquels vous pouvez vous exprimer et ce soir encore en ce conseil municipal

Mais alors que vous contestiez systématiquement nos chiffres, nos affirmations, les qualifiant par facilité de *fake news*, c'est finalement la Chambre Régionale des Comptes elle-même, signe de la gravité parfois de la situation, qui vient valider plusieurs de nos alertes faites ces dernières années dans ce nouveau rapport d'à peu près 100 pages.

Il y a quelques mois déjà, les magistrats financiers pointaient votre manque d'anticipation en matière de politique scolaire tant sur la baisse des effectifs que l'inoccupation préoccupante des salles de classe ou encore un contrat de restauration scolaire très défavorable pour les finances communales et celles de nos concitoyens dont vous dégradez à travers votre politique le pouvoir d'achat.

Heureusement que ces mêmes magistrats n'ont pas eu le temps de prendre connaissance de votre cadeau de fin de mandat dans ce domaine et qui touchera toute municipalité à venir, cette véritable bombe à retardement budgétaire pour financer une école Samuel Paty dont tout indique depuis des années qu'elle est disproportionnée par rapport à nos véritables besoins et qui va propulser notre dette à 31 M€ en 2027, comme l'a confirmé votre adjoint aux finances en commission il y a quelques jours.

Aujourd'hui, c'est donc un autre rapport que publie la Chambre, cette fois avec de nombreuses recommandations, ne vous en déplaise. Sans complaisance, les juges soulignent les défaillances persistantes de votre exécutif auxquelles il n'est plus possible d'opposer de simples effets de manche comme vous vous en contentez d'habitude et encore ce soir.

D'abord, alors que nous le demandons depuis maintenant plus de cinq ans, les magistrats financiers confirment que votre municipalité est incapable de fournir un inventaire fiable de son patrimoine bâti, une demande récurrente que vous faisait notre collègue Yves MEJAT depuis fin 2020 et qui est présent dans la salle ce soir.

On retrouve notamment ce point pages 52 et 67 de ce rapport que je trouve beaucoup moins positif que votre intervention. La Chambre dit quand même : "*Aucun rapprochement des inventaires avec l'inventaire comptable n'est réalisé. Il ne peut être attesté ni de la fiabilité de l'inventaire comptable ni de celle de l'état de l'actif*".

Impossible, donc, de savoir ce que possède précisément notre commune, encore moins quel est l'état de ses propriétés ni même leur coût de fonctionnement précis.

Et contrairement et à ce que vous venez d'annoncer, le magistrat révèle que votre municipalité n'a en réalité pas de stratégie suivie de réduction des consommations énergétiques, page 53, 54, avec des études et une

indication : "Dès 2020 le SIGERLy finance une étude de faisabilité de contrat de performance énergétique. Il n'a pas été donné suite à cette étude. Les élus n'en ont tiré aucune conclusion." Je trouve que la phrase est suffisamment grave pour la souligner.

Si bien qu'à la fin du mandat, au-delà d'une dette financière importante, vous allez léguer aux Tassilunois une dette environnementale qui va nécessiter de lourds investissements avec cinq passoires énergétiques listées par les magistrats : la résidence Beau Séjour, L'Atrium dont votre fresque réalisée dans la précipitation, je le crains, nous empêchera désormais de réaliser des travaux d'isolation sans devoir l'effacer, le gymnase des Genêtières, l'Oméga et le centre social de l'Orangerie.

C'est un manque de vision criant qui touche directement nos concitoyens dans leur quotidien et surtout expose les plus fragiles d'entre eux, c'est-à-dire nos enfants et nos seniors, à des aléas climatiques qui sont, été comme hiver, inacceptables.

Les juges démontrent aussi, en pages 32 et 34, le retard alarmant, contrairement à ce que vous dites, pris par notre ville en matière d'accès au logement et qui vous est directement imputable. Car votre posture dans ce domaine met en danger non seulement les finances de notre ville mais aussi la sécurité économique de beaucoup de nos concitoyens.

On vous en avait parlé notamment lors du Conseil municipal du 9 novembre 2023. C'était Mme PICHON à l'époque qui portait cette intervention sur une opération de logements sociaux portée par la municipalité et que nous avions soutenu à vos côtés, où nous avions demandé de stopper les résidences tout logements sociaux que vous avez encore réalisées en partie dans le mandat. À l'époque, on vous avait interpellé sur les résultats du Comité Régional de l'Hébergement d'octobre 2023 où la préfecture avait commencé à indiquer les sanctions qu'elle allait peut-être prendre sur 27 communes.

Vous aviez évidemment botté en touche, mais déjà à l'époque l'État évoquait l'idée non seulement de multiplier les amendes mais, en plus, de reprendre notre compétence urbanisme.

Vous avez donc placé volontairement Tassin la Demi-Lune en situation de carence en logements et vous aurez fait payer aux Tassilunois en 12 ans un montant cumulé seulement entre 2015 et 2023 de 3 700 000 € de pénalités, sans compter celles qui vont venir, pour 2024-2025-2026, qui vont alourdir la note d'environ 2 M€ d'ici la fin de votre second mandat et nous faire rapprocher des 6 M€ de pénalités. Ce sont des fonds qui auraient pu être, et vous le savez, mieux employés pour rembourser notre dette, financer des projets plus utiles aux Tassilunois, pour acheter des logements non vendus du parc privé pour les conventionner ou créer du bail réel et solidaire.

Cette proposition, c'est celle, Monsieur le Maire, que vous proposez dans l'hémicycle métropolitain dans lequel nous siégeons tous les deux, mais, cela, vous vous gardez bien de le dire, évidemment, devant les

Tassilunois, d'autant que tout cet argent gâché c'est bel et bien leurs impôts.

Mais au-delà des pénalités financières pour notre ville, ce retard, et vous ne l'avouez pas, touche d'abord les familles et parmi lesquelles, au vu des loyers de Tassin, de nombreuses familles de la commune.

Dans l'intervention du budget de 2025 nous vous le disons déjà, il est impossible aujourd'hui pour la grande majorité de nos concitoyens d'être propriétaires à Tassin puisque plus de 70 % de nos concitoyens pourraient prétendre accéder à un logement aidé parce qu'en réalité ce logement aidé c'est aussi les résidences autonomie pour personnes âgées, les résidences pour personnes en situation de handicap, les logements étudiants, les foyers jeunes travailleurs, le 1 % patronal. Mais vous vous gardez bien de le dire et la pression est tellement forte - c'est ce qu'indique la Chambre - que 40 % des demandes émanent des demandes de logement uniquement de Tassilunois, déjà des personnes installées à Tassin la Demi-Lune et des familles de Tassin et chaque offre de logement à Tassin compte huit demandeurs, c'est dire le niveau de tension.

Vous pénalisez donc directement les Tassilunois des classes populaires et moyennes, pour lesquelles pourtant vous dites avoir du souci, à travers votre politique et ce n'est pas nous qui le disons, c'est encore une fois la Chambre Régionale des Comptes. L'État, face à cette incurie, a logiquement repris la main sur l'instruction des permis de construire.

Vous dites qu'un travail a été engagé, mais dans le rapport on retrouve une phrase où la Chambre Régionale explique qu'elle a interrogé l'État sur le suivi de cette politique et qu'il indique qu'il n'y a aucun dialogue avec la Ville. Pour que la préfecture aille jusqu'à dire cela, c'est un peu comme la diplomatie, ce genre de mot c'est un euphémisme.

Votre politique nous fait ainsi perdre sur tous les plans puisque dans les trois ans à venir, une fois que vos procès que vous perdez systématiquement feront reculer pour ne pas mieux sauter, nous verrons pousser partout dans la commune des immeubles dont nous n'aurons rien pu négocier avec les promoteurs ni le nombre de logements ni le type de logement, encore moins leur insertion dans la ville, leur qualité et ils nuiront directement par votre faute à la préservation de l'harmonie du cadre de vie auquel nous sommes tout attachés et les Tassilunois plus particulièrement, tout simplement parce que l'État et les promoteurs vont être dans leur droit et, évidemment, quand ils y sont, ils vont en user et même en abuser faute d'interlocuteur en mairie, comme le souligne le rapport, pour imposer ses vues et ses négociations.

Donc, par vos postures vous n'êtes et nous ne sommes plus maîtres chez nous et vous allez considérablement dégrader l'équilibre urbanistique de notre ville ces prochaines années, c'est même déjà fait ou en cours.

De même, depuis maintenant six ans, nous répétons que les Tassilunois n'en ont pas pour leur argent avec votre politique mêlant austérité

déguisée et sous-investissement chronique. La Chambre Régionale des Comptes le confirme puisqu'elle constate que le renouvellement de la concession du service de restauration scolaire en 2023 a conduit à une hausse significative des tarifs facturés aux familles et malgré des coûts plus élevés la qualité de la restauration n'apporte pas de preuve qu'elle s'est améliorée. C'est ce que nous avions dit aussi en séance le 9 novembre 2023.

J'ai fait un peu de spéléologie pour retrouver la question orale que nous avions faite à l'époque, où on comparait notamment des tarifs des communes voisines qui n'ont pas été épargnées par l'inflation, c'est votre fameux argument, et on se rend compte que Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon, Écully, Charbonnières sont beaucoup moins chères tout en maintenant une délégation de service public.

Les magistrats pointent même d'ailleurs dans le rapport, et cela vous ne l'avez pas dit dans votre intervention, le manque d'information du public puisque les rapports annuels du déléguétaire du service de restauration n'étaient même pas publiés sur le site Internet de la commune alors que c'est obligatoire, empêchant les communes qui le souhaitaient de s'informer pleinement et correctement sur la qualité du service rendu pour lequel elles sont sévèrement prélevées par vos soins.

La Chambre Régionale des Comptes nous oppose également l'irrégularité de l'organisation de votre cabinet, Monsieur le Maire, que vous avez tout à l'heure traitée un peu par-dessus la jambe, page 13 du rapport, alors que nous vous avions indiqué en début de votre mandat que la réglementation interdisait et interdit toujours à votre directrice de cabinet ou directeur de cabinet d'être également directeur ou directrice de la communication et vous avez persisté dans votre irrespect manifeste de la loi.

Vous dites que vous n'étiez pas vraiment au courant et que vous n'aimez pas trop la réglementation, mais je retrouve quand même le courrier que nous avons adressé le 17 décembre 2020 à Marie-Christine DOCKELAR, Présidente de la Chambre Régionale des Comptes, dans lequel nous lui indiquions : "*Comme la Chambre a pu le relever dans le cadre de son examen de la situation de la commune de Rillieux-la-Pape, il n'est pas possible de confier un pouvoir hiérarchique au directeur de cabinet sur des services administratifs. Outre son poste de directrice de cabinet, Mme CESELLI est ainsi directrice de la communication. Voir organigramme en annexe*".

Vous aviez été co-destinataire de ce courrier puisque l'on fait bien les choses chez nous, donc vous ne pouviez pas dire que vous n'étiez pas au courant.

Mais les magistrats vous rappellent à vos obligations. Ils relèvent que ce rattachement des agents du service com' au cabinet du maire est bien irrégulier et là où vous minimisez les choses c'est que ce que veut dire la Chambre c'est que le service communication doit être mis au service de la communication de la ville et non pas au service de la communication

de Pascal CHARMOT et de lui seul, même si, on l'a constaté dans le Mag, c'est souvent le Maire qui est très mis en avant.

C'est ce mélange des genres que nous dénoncions il y a deux ans lorsque votre précédente directrice de cabinet, Alexandra CARRAZ-CESELLI, que nous venons de citer, a pu de fait, probablement, mais on attend vos éléments, être juge et partie dans l'achat, par exemple, d'espaces publicitaires auprès du magazine *Lyon People*, média dans lequel elle signait des articles en son nom.

Je rappelle que ces achats publicitaires, pour lesquels vous ne nous avez apporté aucune preuve de mise en concurrence réelle alors que nous vous les avons demandées, et la CADA aussi, représentent sur trois ans plus de 40 000 € qui auraient pu bénéficier à des dépenses bien plus utiles à nos concitoyens que votre promotion.

Toujours en matière de ressources humaines, la Chambre révèle un sérieux manque de considération de votre part pour les agents communaux, page 85 du rapport, à travers votre stratégie de l'externalisation : moins d'agents, certes, mais toujours plus de dépenses pour des services confiés à des prestataires extérieurs. Cette mécanique entretient l'illusion d'une maîtrise des dépenses publiques alors qu'elle fait en réalité exploser les charges de prestation.

Et tandis que la liste des métiers en tension dans la fonction publique territoriale est longue, vous le savez, vous devriez accorder théoriquement une attention particulière aux conditions de rémunération et de travail des agents pour fidéliser les talents et sécuriser les recrutements. Mais vous faites, en réalité, tout l'inverse avec des pratiques managériales qui ont été discutables comme le relève la Cour, comme à l'époque le congé grave maladie que vous considérez comme un motif de suspension de prime ainsi que les grossesses parfois (4 agentes concernées). Et nous avions déjà alerté sur cette situation le 15 décembre 2021 en Conseil municipal lors de l'adoption du régime indemnitaire, le fameux RIFSEEP qui avait été revu à l'époque.

On a vu mieux en matière d'égalité femmes/hommes et d'ailleurs cette politique est dépourvue de suivi et de bilan de votre part, comme le souligne là encore la Chambre dans ce rapport - vous le voyez, il n'est pas si positif que vous vouliez bien le faire croire - ce qui ne crée pas les conditions d'un contrôle satisfaisant d'une juste rémunération des femmes par rapport à leurs collègues masculins et cela, encore une fois, notre collègue Laetitia PICHON vous l'avait signalé en séance le 18 décembre 2024 puisqu'il manquait le volet territorial pour l'évaluation de l'égalité femmes/hommes dans le rapport dédié.

Enfin, l'opacité de la gouvernance municipale est pointée du doigt par les juges. C'est en page 10. Certes, c'est une petite ligne et cela fait un rappel avec ce qu'on s'est dit tout à l'heure, vos anciens adjoints Katia PECHARD et Marc-Antoine MONTOYA ne s'y étaient pas trompés, votre mode de fonctionnement n'est pas adapté à la bonne gestion de notre ville.

La Chambre constate ainsi une absence totale de procès-verbaux des réunions du bureau municipal qui est pourtant une instance décisionnaire importante composée du Maire, des adjoints, des conseillers délégués et cette opacité est tout de même problématique sur un plan démocratique. Elle l'est d'autant plus quand des sujets stratégiques y sont évoqués, par exemple le projet de fermeture de la résidence Beau Séjour dont on sait avec certitude qu'il a été discuté lors d'une réunion du comité exécutif du 25 novembre 2024, mais, évidemment, aucune trace écrite ne subsiste à part des plans, nous y reviendrons sans doute un jour, Monsieur le Maire.

Oui, nous prenons acte de ce rapport, de ses constats accablants qui sanctionnent en quelque sorte une politique d'opacité, contrairement à ce que vous dites, de rejet des normes légales et sociales, vous l'avez encore dit. C'est à se poser la question de votre appréciation de l'état de droit, méthode qui conduit d'abord au laisser-aller, puis maintenant au laisser-faire. Il oblige chacun et chacune, y compris dans votre municipalité, à ouvrir les yeux sur une gestion qui n'est pas si exemplaire que vous voulez bien le prétendre, qui n'est même pas juste et qui n'a rien de durable, une gestion qui joue sur les apparences mais qui ne trompe plus personne.

Après avoir conduit notre ville vers une forme d'immobilisme, souhaitons que les Tassilunois vous empêchent dans quelques mois de conduire Tassin la Demi-Lune dans une impasse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ?

Monsieur RANC, longue diatribe, bien sûr, tant mieux, cela vous a fait travailler, c'est bien, et toujours pour dire des choses qui ne sont pas les bonnes ou pour reprendre des propos que vous avez déjà tenus ou des dossiers qu'on a déjà vus.

Par exemple, sur la restauration scolaire. C'est bien ce soir, au mois d'octobre, de parler de la restauration scolaire et d'y revenir moult fois dans votre exposé quand on a déjà fait ce travail-là en bilan et quand on a observé le rapport de la Chambre Régionale des Comptes au mois de juin dernier, mais vous n'aviez peut-être pas assez travaillé encore votre sujet. Vous aviez tellement envie de le refaire ce soir !

Concernant les bâtiments et l'investissement, la question de la préservation de nos patrimoines et de l'amélioration énergétique des bâtiments, vous parlez de l'étude faite par le Sigerly. Oui, les études sont faites. Elles sont faites aussi pour être arbitrées quant à la façon de les mettre en œuvre ou de savoir si elles vont pouvoir mener vers des réalisations tenables et utiles.

Et pour les études qui sont faites par des organismes, même si cela peut être le SIGERLY ou autres, ce ne sont pas les gens qui font derrière, qui

ont la réalité de la gestion des équipements et de savoir dans quel ordre et par quels moyens on va pouvoir mettre en œuvre les chantiers.

Donc, ces études sont utiles et elles nous ont été utiles parce qu'on a déterminé un protocole et des objectifs en termes d'amélioration énergétique en mettant de côté, pour l'instant, parce que ce n'était pas sérieux, ce n'était pas supportable, des améliorations énergétiques de bâtiments qui sont très éloignées dans leurs effets, avec une échelle de temps de près de 35 ans de retour sur investissement, et de possibilité de les mettre in fine dans des conditions nouvelles de performance énergétique appropriées.

On a le cas, par exemple, de plusieurs écoles. C'est le cas de l'école Demi-Lune, raison pour laquelle nous avons fait le choix d'une autre stratégie.

C'est aussi l'exemple de la construction de l'école Samuel Paty qui va permettre de transférer les effectifs de deux écoles du centre-ville, Berlier-Vincent et Demi-Lune, et de ne pas faire des investissements, en tout cas pas ceux qui auraient été aussi coûteux et aussi engageants pour un résultat médiocre en termes de retour sur investissement pour faire évoluer ces bâtiments qui ne répondraient pas au final aux objectifs de la loi tertiaire.

Vous parlez de L'Atrium, c'est aussi un bâtiment d'architecte et quand on veut faire des travaux il faut passer par un certain nombre de procédures pour respecter des créations architecturales et l'identité du bâtiment. L'Atrium sera un bâtiment qui va, et cela a déjà commencé, être amélioré en termes de performance énergétique, mais nous le travaillerons par l'intérieur et non par l'extérieur.

Vous parlez de Beau Séjour. Oui, effectivement, ce bâtiment est pris en compte, mais il vous a peut-être échappé une chose qui est que ce bâtiment n'est pas propriété de la Ville.

M. RANC.- Pour l'instant.

M. LE MAIRE.- Il est propriété d'Alliade.

Soit vous dites les choses clairement, soit vous gommez des choses qui paraissent essentielles quand on veut parler de qui est responsable de quoi.

Pour autant, je suis convaincu qu'il va falloir faire des travaux. Mais les travaux appartiennent au propriétaire et le propriétaire c'est Alliade. Heureusement, on est en bonne relation avec lui. Simplement, c'est lui le propriétaire.

Au demeurant, nous ferons des aménagements nécessaires en termes de performance, si toutefois le bâtiment permet sérieusement et raisonnablement d'en avoir le bénéfice attendu, performant et pertinent, donc l'efficience, sinon il faudra penser à faire différemment.

Quand vous parlez, et c'est votre grand propos, des logements sociaux, vous êtes toujours à dire : "Monsieur le maire, vous ne faites pas ce qu'il faut, vous faites l'inverse de ce qu'il faut faire". Je rappelle que s'il y a eu une carence en 2024 de la Ville de Tassin la Demi-Lune qui nous a retiré l'instruction des permis de construire, c'est le cas de sept communes dans le département. Bien sûr, vous n'êtes pas élu des autres et je crois que c'est bien ainsi pour elles, mais sur Tassin la Demi-Lune ce n'est pas moins et pas plus indélicat sur le sujet que dans les autres villes confrontées aux mêmes réalités, confrontées à la même difficulté que celle de faire du logement social et d'atteindre les objectifs édictés par la loi, une loi dont je rappelle qu'en 2000 on était sur 20 % de logements sociaux et qu'en 2013 on était passé à 25. Rien que cela, en termes de rattrapage, cela vous met 20 ans de travail pour vous accorder avec les objectifs de la loi parce qu'en même temps que vous construisez du logement social, à moins de faire du 100 % social, on construit du logement privé. Donc, on court toujours derrière le rattrapage.

Mais sept communes, cela veut dire que la réalité que vous contestez, ou en tout cas que vous semblez dire n'être pas du tout appréhendée comme il le faut, c'est la réalité de plein de communes, Monsieur RANC.

Et il n'y a pas qu'ici, c'est partout en France.

Et puis, comme il faut bien se dire les choses, j'ai dit que je faisais 150 logements sociaux en trois ans, c'est ce que je pense être tenable, réaliste et qu'on peut porter en fonction de l'ensemble des contingences à Tassin la Demi-Lune, des équipements qu'il faut réaliser pour accueillir les familles. 150 sur une durée triennale.

Il y a 1000 logements sociaux qu'il faut faire, Monsieur RANC pour respecter la loi. Alors, ce soir, combien de logements sociaux faites-vous sur les 1000 dans les six ans qui viennent puisque c'est dans les six ans qui viennent qu'il faut atteindre les 25 % et les 1000 logements qui manquent ? Allez-y, dites combien. Nous, on ne fait pas assez. C'est quoi ? C'est comment ? Il n'y a rien du tout, jamais de chiffres, jamais rien, parce que tout ce que vous savez faire c'est simplement critiquer ce que l'on fait nous, mais ce n'est pas comme cela qu'on assume les responsabilités.

Vous nous parlez de la préfecture, de l'État, qu'on ne serait pas en bonne coopération avec les autorités préfectorales. C'est vrai quand on n'est pas d'accord sur un certain nombre de choses qui nous semblent être contraires à l'intérêt des Tassilunois, à notre cadre de vie et à ce pour quoi d'ailleurs on a été élu, figurez-vous.

Ôtez-moi d'un doute, Monsieur RANC, vous n'avez jamais été aux manettes et vous n'avez jamais dirigé une mairie ou un organisme public ou même une entreprise ? Si, si je me souviens, une association. Il y a même eu quelques passages difficiles, souvenez-vous.

Vous savez peut-être instaurer une confiance avec des administrés ou avec vos colistiers, les attirer dans vos filets, mais se targuer de savoir

réinstaurer la confiance avec la préfecture est un peu présomptueux de votre part, même en le clamant avec une certaine arrogance. Et qui vous a dit que le dialogue était rompu ? C'est vous qui voulez que ce soit ainsi, mais comme vous ne connaissez pas tous les dossiers et que vous n'avez pas cette information, vous vous en remettez à ce que d'autres écrivent.

M. RANC.- Le magistrat financier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Le magistrat a une analyse qui n'est pas observée avec la réalité des dossiers au fil de l'eau que nous avons.

Figurez-vous que nous participons à des réunions. Nous instruisons des dossiers aussi avec la préfecture et même encore aujourd'hui que la carence a été prononcée et que les permis de construire sont instruits à la préfecture nous continuons. D'ailleurs, encore ces jours, la préfecture vient de refuser un permis de construire sur un programme pour lequel on a nous-mêmes émis un avis défavorable et dès le début, parce que la préfecture nous pose toujours la question lors du dépôt du permis et on a un mois pour répondre et croyez-moi qu'on répond et qu'on instruit avec les moyens qui nous sont fournis le dossier. On a émis un avis défavorable en réponse à la consultation de la Ville par les services instructeurs de la préfecture.

Vous voyez que le dialogue existe et la raison l'emporte parfois, y compris du côté de la préfecture et j'en suis heureux, pas assez de mon point de vue mais, heureusement, de temps en temps, oui, c'est le cas et ce qui ne nous a pas empêchés d'avoir aussi accepté certains projets sur cette période 2024-2025 qui ont été instruits par leurs services, voire certains qui avaient déjà été instruits par nous, et c'est ainsi quand l'essentiel est partagé et que nous aurions agi dans le même sens si nous avions eu la main sur ces dossiers.

Voilà la réalité, mais j'attends encore que vous nous disiez de combien de centaines de logements sociaux vous voudriez que les Tassilunois supportent la présence dans les six ans qui viennent pour que les 1000 logements soient réalisés et qu'enfin vous ne puissiez plus du tout dire que la Ville ne fait pas ce qu'il faut.

Voilà, Monsieur RANC, ce que je voulais vous dire sur ces sujets et peut-être, si M. BERGERET y consent, il pourra vous apporter quelques éclairages sur des questions financières, en particulier sur les engagements de financement de nos investissements.

M. BERGERET.- Juste une remarque puisque d'après ce que vous disiez, Monsieur RANC, vous portiez une appréciation sur l'endettement qui va découler du financement de l'école Samuel Paty, voilà la façon dont nous avons raisonné et les solutions que nous avons apportées.

Premier point, quand on détermine comment on va financer un investissement, on regarde le montant de l'investissement et on regarde si on peut le rembourser sans emprunt, quand ce sont de petits investissements, ou avec des emprunts un peu plus longs, par exemple

pour un camion qu'on va rembourser en dix ans et puis une école pour laquelle on se dit que si on veut pouvoir la rembourser avec les ressources que nous avons annuellement il va falloir caler nos revenus avec ce qui doit sortir comme décaissement vis-à-vis des banques.

Donc, une école est un investissement lourd. Sa durée est le siècle, au moins.

Lorsque nous avons recherché des partenaires financiers pour financer ce gros investissement, effectivement, nous avons opté plutôt pour une durée de remboursement assez longue qui nous permettait, sans augmenter les impôts, ce qui est important, de caler les remboursements nécessaires année après année.

Ensuite, le deuxième choix, une fois qu'on avait à peu près identifié la durée qui est d'une quarantaine d'années, s'est fait sur les conditions de l'emprunt. Nous les avons obtenues plus intéressantes auprès de la Caisse des Dépôts qui avait une enveloppe particulière pour les réalisations qui respectaient la transformation écologique et, effectivement, nous avons pu obtenir un emprunt dont le taux de base est le taux du Livret A.

Je le dis à tous ceux qui nous écoutent, le taux du Livret A est le taux auquel empruntent tous les bailleurs sociaux.

Est-ce qu'on peut dire dans ce cas-là qu'on a emprunté à des taux extrêmement élevés ? Ce sont les taux des bailleurs sociaux.

Et ce taux du Livret A, actuellement, est de 1,7 %. Si vous rajoutez les 0,4 % de commission de la banque, nous empruntons à 2,1 %.

Actuellement, si vous voulez emprunter pour acheter un appartement, c'est 3,4, 3,5, peut-être 3,6 %. C'est 50 % de plus.

Sur votre questionnement sur la durée d'emprunt, j'indique que cette durée d'emprunt est correspondante à notre capacité de décaissement année après année sans obligatoirement augmenter les impôts de façon importante.

Et sur le coût de l'emprunt, je vous en fais la démonstration, nous avons emprunté sur la base d'un coût qui est accordé aux bailleurs sociaux. Donc, comment faire mieux ? Je ne sais pas.

Voilà la réponse qu'on peut apporter aux questionnements que vous aviez sur ce plan.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERGERET.

Permettez-moi de compléter mon propos sur un point que vous aviez souligné M. Ranc, dont vous avez oublié de regarder l'évolution dans laquelle se situe ce sujet important qui est celui de la communication. On parle dans le document de la communication qui est rattachée au cabinet en disant qu'il faut changer cela. Cela va être fait, évidemment. Mais vouloir bien informer les administrés est-il vraiment le problème ?

Sous ce mandat, ce que nous avons fait c'est nous donner une priorité, celle de l'information des administrés et, d'ailleurs, nous avons fait un sondage en janvier 2024 qui a attesté que 78 % des habitants sondés s'estiment bien informés, cela demande du travail, Monsieur RANC, contre 66 % au niveau national sur la même strate de commune.

Mais nous savons bien que le cabinet est le cœur du réacteur et c'est le cabinet du Maire, oui, bien sûr. Il est là pour assurer que la ligne politique est bien appliquée et que la communication passe donc forcément par le cabinet pour valider des messages et pour mettre la bonne information au bon moment, au bon endroit et de la bonne façon et que cette organisation peut en effet déroger au code général.

Elle soulève des questions juridiques, bien sûr. Mais elle illustre aussi la gouvernance des collectivités locales telle qu'elle est aujourd'hui, telle qu'elle a besoin d'évoluer et de regarder comment la place de la communication et des services de communication, comme les cabinets, doit être pensée dans ce nouveau cadre et dans cette évolution car le cadre actuel ne correspond plus aux exigences du terrain, on le voit bien: une multiplicité des interpellations de la population tous azimuts, les mélanges et les interférences des compétences des acteurs publics, qui sait faire ou non la part et voit ce qui revient à chacun entre la mairie, la métropole, l'État, la préfecture. Tout le monde s'y perd. Et ce n'est pas simplement une communication très codifiée et très institutionnalisée ou selon je ne sais trop quel principe ou doctrine qui devrait dire : on communique comme ceci et pas comme cela sinon on n'est pas dans les clous. Il faut savoir communiquer, aujourd'hui, pour démêler toutes ces situations et apporter la bonne information. Cela demande effectivement de pouvoir bien maîtriser cela.

Il y a une hyper sensibilité du message. Cette hyper sensibilité nécessite aussi d'être très attentif et de maîtriser la communication autrement que dans la seule approche codifiée qui dit qu'un service de communication doit être rattaché à telle autorité ou hiérarchie et pas autrement. Et après, qu'est-ce que cela fait ? Cela ne change rien et cela ne règle rien.

La communication n'est pas une grille, ce n'est pas un canevas, c'est simplement une pratique et c'est surtout une attention. Ce n'est pas en mettant dans les cases les métiers ou les missions et en changeant de case qu'on fait mieux.

Cela veut dire qu'on doit être hyper réactif face à des messages qui sont souvent débridés par les réseaux sociaux. Il faut penser cette communication autrement. Il faut la penser selon une action politique différente.

S'il y a un vide juridique actuellement, il est largement pointé d'ailleurs par une mission parlementaire pour redéfinir le cadre des métiers des collaborateurs de cabinet. J'espère que cela aboutira parce que c'est d'abord leur travail.

Tout à l'heure, vous mettiez en cause, mais assumez si vous mettez en cause une personne, dites-le, vous mettiez en cause Mme CARRAZ. Faites attention. Vous avez déjà eu ce message dans le passé et vous avez déjà eu sa réponse. Faites attention, on ne met pas les gens comme cela en cause.

Qu'il y ait besoin d'avoir des éléments, des indications qui soient données, c'est une chose. Mais ne faites pas par avance le procès aux gens. Ce n'est pas bien, Monsieur RANC. Ce n'est pas bien du tout.

Oui, effectivement, sur la question de la communication, aujourd'hui, il y a des sénateurs qui proposent une autorité fonctionnelle des cabinets et pas académique, comme on l'a avec les postes de DGS, par exemple, parce que c'est nécessaire aujourd'hui dans la façon dont il faut travailler sur ce champ de la communication.

Voilà, Monsieur RANC, sur ce point ce qu'il faudrait que vous entendiez et, d'ailleurs, ce n'est peut-être pas pour rien, mais il est de fait récent, que les chambres régionales des comptes depuis 2023 insistent plus particulièrement sur ces questions de communication et de rattachement des services de communication à tel ou tel autre service pour être dans la doxa du code.

Mais le code n'est pas simplement un outil, il faut aussi qu'il soit utile à l'action et qu'on puisse compter sur des professionnels, qu'on puisse compter sur des personnes investies. Et ce n'est pas simplement dans les logiques d'organigramme ou de cases et en changeant de case qu'on y arrive, c'est en faisant confiance aux gens et en leur donnant les moyens d'agir.

Nous, nous avons toujours pensé que le moyen d'agir était de rattacher la communication au cabinet, mais on va le faire différemment puisqu'il faut le faire. Comme cela, tout le monde aura la réponse à son attente.

Merci à tous.

M. RANC.- Vous m'avez interpellé, Monsieur le Maire, vous me posez une question.

Je ne répondrai pas aux questions que vous me posez, alors, ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE.- Je ne pense pas vous avoir interpellé, je pense vous avoir simplement précisé les propos que vous avez tenus.

M. RANC.- Vous m'avez posé une question.

Ce n'est pas grave, si vous ne voulez pas la réponse, je ne la donnerai pas.

M. LE MAIRE.- Si vous avez à répondre à une question, allez-y.

M. RANC.- Vous m'avez posé une question sur le logement social. Vous m'avez posé une question en disant que je n'avais jamais dirigé.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une question.

M. RANC.- Vous avez dit "je crois".

Je fais votre réponse.

D'abord, ce que je veux vous dire c'est que les gens ont occupé des postes, je les nomme, pour autant j'utilise le conditionnel pour une raison simple qui est que cela fait plusieurs années qu'on vous demande des éléments qu'on n'a pas. Le jour où je les aurai, s'ils viennent démontrer qu'il n'y a pas d'irrégularité, je me ferai un plaisir dans cet hémicycle de le dire sans aucune difficulté, Monsieur le Maire, quand vous voulez.

Sur le fait de ne jamais avoir dirigé une entreprise, mais vous non plus, Monsieur le Maire. Je suis désolé.

M. LE MAIRE.- C'est une entreprise et elle s'appelle Tassin la Demi-Lune, Monsieur RANC.

M. RANC.- Justement, ce n'est pas une entreprise. Si vous la gériez comme une entreprise...

M. LE MAIRE.- Les collectivités locales ressemblent de plus en plus à une entreprise. Il y aurait bien des maires pour vous le dire.

M. RANC.- Cela tombe bien, j'en ai fait et plusieurs.

En l'occurrence, en 1995, quand vous avez été élu la première fois, vous aviez sans doute 33 ans, ce qui est à peu près mon âge, et vous n'aviez jamais dirigé en rentrant dans ce conseil municipal. Et quand on vous a nommé adjoint dans les années 2000 vous n'aviez jamais eu de poste d'adjoint.

Vous pouvez toujours blâmer les gens qui n'ont jamais eu une expérience avant, mais, forcément, il faut toujours commencer à un moment donné.

Vous avez commencé et un jour vous terminerez, sans doute, comme moi je commence et un jour je termine, c'est logique.

Vous parliez tout à l'heure du chiffre acceptable en matière de logement. 150, si c'est le chiffre qui vous paraît acceptable, je trouve qu'il est bon, mais ce que je regarde c'est ce que dit la Chambre Régionale des Comptes, les magistrats qui sont indépendants, ils expliquent que cet objectif n'est jamais atteint.

En 2017 c'était 39. Je ne sais pas à qui vous avez dit que ce serait 150 parce que si à la fin vous en faites 39 cela ne correspond même pas à l'objectif que vous estimez raisonnable.

En 2017-2019, c'est 138 et en 2020-2022, même si je sais que vous utilisez souvent la référence du Covid, mais n'oublions pas que les logements ne se décrètent pas comme cela, 99 ont été faits, donc ce n'est toujours pas 150. Je n'ai rien contre ce chiffre, il est très bien, mais on peut le constater.

Et quand vous me dites : "La préfecture dit que soi-disant il n'y aurait pas d'échanges, je ne sais pas d'où vous tirez cela", page 33 je lis : "*La préfecture a indiqué rencontrer plusieurs difficultés dans la reprise de cette compétence, l'absence d'échanges avec la commune à ce sujet depuis janvier 2024, hors avis sur les projets instruits.*" Effectivement, sur les projets instruits, mais pour le reste...

Je terminerai par une dernière chose, vous parliez de votre sondage tout à l'heure, je crois que c'est l'IFOP qui l'avait fait, justement, si vous aviez un parcours en entreprise vous sauriez - je suis dans le monde du commerce depuis un peu plus d'un an - que quand on fait une étude de marché le panel fiable est entre 1000 et 1500 personnes. Votre panel à l'époque, dans mes souvenirs, était entre 450 et 480. Je ne sais pas où la méthodologie de votre sondage a été faite, mais je peux vous dire que les chiffres, si on était sur une enquête raisonnable et fiable, seraient autres si un vrai panel avait été interrogé, ce qui ne veut pas dire que les gens qui ont été interrogés n'avaient pas un avis à donner, bien évidemment, ce sont des citoyens, donc c'est logique, mais si vraiment ce sondage devait être fiable il aurait dû être fait sur un panel beaucoup plus large de nos concitoyens pour être plus représentatif.

Voilà les réponses à vos interpellations et affirmations que vous m'avez faites tout à l'heure, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur RANC.

Je n'ai toujours pas compris combien vous faites de logements pour répondre aux 1000 logements qui manquent d'ici à six ans.

Je rappelle une chose, quand on parle de logement et d'ailleurs ce sera un rendez-vous avec la préfecture dans quelques semaines, quand on parle de logement social, nous, les maires, nous donnons des permis de construire. Nous attribuons un nombre de logements à réaliser. Ils sont réalisés ou pas par les promoteurs. L'État, lui, calcule le bilan du logement social réalisé sur les logements financés, c'est-à-dire qui ont obtenu des aides à la pierre, c'est-à-dire qui sont passés par les protocoles de demande de subvention auprès de l'État et surtout auprès de la Métropole et qu'ensuite la Métropole vote ces attributions et, enfin, que ce soit déclaré auprès de la préfecture, ce qui veut dire que quand la Ville donne 150 permis de construire, dans les permis il y en a un tiers en moins dans le bilan que fait l'État.

Mais il ne faut pas sanctionner les maires sur des compétences qu'ils n'ont pas parce que c'est injuste, c'est insupportable et c'est méprisant. C'est ce qu'il se passe avec les sept communes qui ont été carencées. C'est la même chose. C'est-à-dire que nous donnons des permis de construire. Quand je donne pour 150 logements ou 120 ou 170 (c'est une moyenne), quand après l'État, lui, ne regarde que le nombre de logements financés, et que parfois les bailleurs deux ans après n'ont toujours pas demandé les aides à la pierre alors qu'on a donné les permis, bien sûr, c'est facile après de sanctionner et c'est tellement facile que cela en devient hypocrite parce que l'État sait très bien que les

maires n'ont pas la possibilité de répondre aux objectifs dans les conditions du marché, dans les conditions d'acceptabilité de la production de logement et notamment de logement social.

On en reparlera, bien sûr, avec les uns et les autres et avec l'État de savoir quel est le chiffre qu'on donne quand on veut regarder la trajectoire et ce qui a été fait. Ce ne seront pas les mêmes et j'espère qu'on ne nous parlera pas de permis figurés ou de permis donnés mais qu'on parlera bien des logements qui ont obtenu des financements. Dans l'état actuel de la situation, je pense que cela risque de générer un gros décalage.

On en reparlera, mais il ne faut pas mélanger n'importe quoi et ne pas faire peser sur les maires une responsabilité d'une compétence qu'ils n'ont pas, surtout si après c'est pour les mettre en carence, leur demander de l'argent et les pénaliser alors qu'ils n'ont pas eu cette compétence et cette responsabilité. C'est malhonnêté.

Ce n'est pas vous qui l'êtes, c'est la situation et ce sont les propos que vous portez qui concourent à laisser cette injustice et cette fausseté s'organiser encore et toujours.

J'espère que cela va changer et j'espère qu'avec les acteurs politiques, les sénateurs, les élus et un certain nombre de personnes, y compris et premièrement à l'Association des Maires de France, on pourra faire évoluer cela parce que les maires que nous sommes, nous sommes effectivement des chefs d'entreprise. Et même si j'ai commencé en tant que conseiller municipal, cela fait un petit moment déjà, j'ai démontré des choses qui m'ont permis de dire que la Ville fait un travail sérieux, honnête, sincère et utile aux Tassilunois. Je ne crois pas avoir fait autre chose depuis tout ce temps et j'espère bien que je vais pouvoir continuer de le faire.

Je vous demande simplement ce soir d'attester que le rapport vous a été présenté car on ne vote pas sur ce rapport, mais au moins d'attester l'étude et l'examen du rapport.

À l'unanimité des membres présents, il est pris acte de la présentation du rapport de Chambre Régionale des Comptes.

9. Présentation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Aquavert

Présentation du rapport par Mme GARRIGOU.

Mme GARRIGOU.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet un peu plus léger. Le Syndicat intercommunal - je vais le rappeler même si je le redis chaque année - ou SIVU, regroupe cinq communes : Lyon, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint-Genis-les-Ollières. L'ensemble de ces communes participent au fonctionnement de la piscine par rapport à une clé de répartition qui a été déterminée comme vous pouvez le voir :

Lyon : 47,20 %.

Tassin la Demi-Lune : 23 %

Francheville : 14,31 %.

Craponne : 10,67 %.

Saint-Genis-les-Ollières : 4,82 %.

Dans ce rapport, vous avez le fonctionnement du syndicat avec une équipe de 25 agents territoriaux, une directrice. La gestion du quotidien est faite par la directrice. Et il y a 25 agents territoriaux et des vacataires supplémentaires pour la saison estivale.

Vous avez les élus en 2024, sachant qu'il y a eu des changements pour Francheville un peu plus tard. Vous avez les noms des membres du syndicat ainsi que les suppléants.

Vous avez ensuite l'organigramme de la piscine avec Mme Aurélie MAHUSSIER, la directrice, et l'ensemble du personnel avec le nombre d'agents en administration, hygiène et espace aquatique.

Je passe au bilan social. On est bien à Aquavert parce qu'il n'y a pas beaucoup d'arrêts maladie. Vous en avez 152 pour l'année 2024, c'est plutôt une bonne nouvelle sachant qu'il y a eu des années où quelques agents avaient de longues maladies et même un agent qui est décédé. Là, c'est un bilan assez positif par rapport au nombre.

La moyenne d'âge est à peu près de 41 ans.

L'année 2024 a été une année de construction de la nouvelle piscine, un projet initié en 2019 qui s'est concrétisé en octobre avec l'ouverture le 21 octobre et l'inauguration le 19 octobre, à laquelle vous avez été tous invités. C'était une très belle fête. Nous avons été très contents de vous accueillir.

Pour les nouveaux arrivants, le site est composé d'un bassin sportif 6 couloirs, d'un bassin ludique, d'une pataugeoire et de 2 toboggans tubulaires ainsi que d'un espace extérieur assez qualitatif.

On a quasiment doublé l'accueil des classes pour l'apprentissage de la nage et on a aussi augmenté les créneaux dédiés aux associations et établissements spécialisés.

Vous avez le détail des espaces extérieurs : solarium, splashpad, pelouses, foodtruck...

Le projet 2024 : un budget à 23,3 M€ avec des sources de financement qui sont de 7 M€ pour la vente foncière de l'ancien parking, un emprunt SIVU de 6 150 000 €, une participation communale de 4,5 M€ sachant qu'il avait été dit qu'elle pouvait éventuellement monter jusqu'à 6. Il avait été déterminé qu'on pouvait avoir un delta, si besoin, de 4 ou 5 à 6, mais

le budget a été respecté, il n'y aura pas de demande supplémentaire de financement. On a tenu le budget, on est très content.

Il y a aussi le FCTVA, ainsi que de belles subventions de la Métropole de 150 000 €, de l'ADEME et de l'ANS.

Les versements des participations communales ont été échelonnés sur cinq ans. Vous avez le tableau des sommes qui ont été données par les communes.

Je voulais vous dire que le coût global de l'opération qui était initialement prévue à 23,8 M€ est désormais révisé à la baisse à 23,15 M€. On a une économie de 650 000 €. C'est une bonne nouvelle.

Cette diminution résulte principalement des révisions de prix qui sont moins importantes que prévu et d'une bonne maîtrise des dépenses de travaux et de prestations externes. On a tenu correctement le budget.

Je voulais vous dire aussi qu'on a signé la vente, c'est ce qui nous permettait également de financer le projet, de la maison des Hermières le 10 octobre. Donc, on a fermé la boucle il n'y a pas très long.

Au niveau des fréquentations, c'est une année un peu particulière. On a quand même continué à exploiter le bâtiment pendant les travaux. Il y a eu aussi trois mois de fermeture de juin à l'ouverture le 21 octobre. Donc, cela a été un peu particulier. On a aménagé les horaires et le planning de tous nos agents, comme le bâtiment a été fermé pendant trois mois. On leur a permis de faire des heures supplémentaires et d'avoir deux mois de vacances pour l'été, comme cela tout le monde était content parce que c'était un peu compliqué.

On n'a eu que trois mois de fréquentation sur l'année 2024. L'augmentation a doublé par rapport à l'année dernière.

Au niveau des inscriptions des cours de natation bébés nageurs on n'a pas tout à fait fait 100 % sur tous les créneaux, mais on a eu beaucoup d'inscriptions.

Vous avez le détail des répartitions des usagers selon le type d'abonnement. On vous a mis le tableau du pourcentage par rapport à toutes les communes. On voit qu'on a beaucoup de Tassilunois à Aquavert, mais c'est la commune la plus proche.

Concernant le bilan financier, on a eu de grosses opérations pour le projet.

On a eu une augmentation des charges à caractère général avec le coût des énergies qui a fortement augmenté.

On a aussi maîtrisé les effectifs en cours d'année sachant qu'on allait fermer trois mois. Des personnes sont parties, on ne les a pas remplacées puisqu'on n'allait pas en avoir besoin pendant trois mois.

On a essayé de faire en sorte d'optimiser sachant qu'après on allait être obligé de prendre de nouveaux maîtres-nageurs et de réembaucher pour le nouvel équipement. Tout s'est bien passé.

On a aussi terminé et ouvert notre nouveau parking en juin.

C'était notre première saison estivale. Elle s'est très bien passée. On a eu énormément de fréquentation sur la période estivale. On a même eu 16 250 € de plus par rapport à ce qu'on avait évalué en entrées. Donc, tout va bien. Il n'y a pas eu de problème, pas de noyades, pas de problèmes de sécurité. Tout s'est bien passé. On a eu un bel été. C'était parfait.

J'ai croisé beaucoup d'entre vous à Aquavert et je sais que tout le monde apprécie le bâtiment.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GARRIGOU.

Mme SCHUTZ voudrait ajouter une observation.

Mme SCHUTZ.- Je voudrais rebondir sur ce beau bilan d'Aquavert pour dire qu'également au niveau des écoles cette nouvelle piscine est très bienvenue puisqu'elle a permis à un grand nombre d'élèves d'aller plus à la piscine et notamment les CM2. Avant, on accueillait les grandes sections, CP, CE1 principalement de toutes les écoles publiques et quelques créneaux pour les écoles privées.

Cela a permis un retour à la piscine en CM2 de toutes les écoles de Tassin la Demi-Lune et ce retour à la piscine est très positif puisque l'on voit vraiment une progression pour tous ceux qui avaient peur de l'eau. Les enseignants sont extrêmement contents de pouvoir les mener à la piscine et de voir leurs progrès, ce qui va aller dans le sens du collège puisqu'au collège ils retournent à la piscine en 6^e et là ils étaient un peu en difficulté n'ayant pas eu cette session.

Mme GARRIGOU.- Je voulais rajouter, parce que cela m'a fait beaucoup rire, qu'on a mis en place un système de comptage qui n'existant pas avant pour les consommations d'eau et pour les écoles et hier à notre comité ils nous ont projeté une vidéo. On voyait tous les enfants de petite section qui arrivaient, qui devaient normalement appuyer sur le bouton sur le trépode pour qu'à chaque fois cela comptabilise une personne qui passe mais ils passaient tous dessous, donc, finalement, il n'y avait pas de comptage. C'était très drôle. On va essayer de faire mieux. Le comptage a été un peu faussé avec tous les enfants qui passaient dessous.

M. LE MAIRE.- Merci. Les enfants ont toujours des stratégies qui nous époustoufle. Ils sont créatifs.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M. FERRAND.- Merci, Madame la Présidente.

Je suis d'accord, depuis l'inauguration en octobre dernier, les habitants ont maintenant un centre aquatique neuf et même si je crois qu'il y a eu quelques petits problèmes de chlore parfois excessif c'est jugé de qualité, donc c'est vrai que c'est top.

Aujourd'hui, vous nous présentez le rapport d'activité 2024 et, comme tous mes collègues, j'imagine, j'ai pris le temps de le lire avant ce soir. Si vous me le permettez, j'ai quelques questions sur les aspects financiers.

Tout d'abord, il ne vous a pas échappé que dans le décompte des dépenses de fonctionnement il manque près de 100 000 € d'explication, ce qui fait que quand on regarde les éléments à caractères généraux plus les dépenses dites diverses et les 100 000 € oubliés on a 690 000 €, c'est-à-dire 40 % des dépenses qui ne sont pas expliquées. Pouvez-vous nous dire ce qu'il y a derrière ce montant ?

Ensuite, sur cette année 2024, on a un résultat d'exploitation qui est assez intéressant. Cela fait 15 % des dépenses. C'est une bonne maîtrise. Si on ajoute le report des années précédentes ainsi que l'excédent d'investissement, on a 580 000 € d'excédent. Cela représente un tiers des dépenses de fonctionnement.

Les chiffres de fréquentation depuis l'inauguration des nouveaux bâtiments sont en nette hausse. Cela laisse à penser qu'à nouveau les résultats 2025 devraient être encore meilleurs. En tant que tassilunois contribuable, ma seconde question porte sur le devenir de ces fonds. Pouvez-vous nous dire quelles sont les orientations prises par le conseil d'administration à ce propos ?

Mme GARRIGOU.- Au niveau des centimes syndicaux par rapport à l'augmentation des recettes d'Aquavert ?

M. FERRAND.- Non, le résultat. Le résultat est excédentaire. Il y a à fin 2024 près d'un tiers des dépenses qui sont aujourd'hui en excédent. C'est au moins un quadrimestre de dépenses déjà mis de côté en 2024. Comme on peut percevoir que les résultats 2025 vont être bons puisque les fréquentations sont à la hausse et qu'a priori il n'y a pas forcément beaucoup plus de dépenses, pouvez-vous nous dire quelles sont les orientations prises par le conseil d'administration sur l'année 2025 au regard de ces fonds qui devraient être plus importants ?

Mme GARRIGOU.- On en a discuté un peu, effectivement. On s'est dit qu'on allait être prudent parce que c'est l'ouverture de la piscine. On a pu bénéficier aussi de la fermeture de Vaise, ce qui fait qu'on a récupéré de nombreuses entrées de personnes qui se sont orientées vers nous.

On va peut-être revoir notre copie, mais pas tout de suite. On n'a pas voulu, par rapport à cet excédent, revoir la participation au fonctionnement des communes.

M. FERRAND.- Du coup, c'est une décision qui n'a pas été prise par l'ensemble du conseil d'Administration ?

Mme GARRIGOU.- On est prudent. On a un excédent, mais on voudrait se donner un peu plus de temps et de vision pour savoir si on va être aussi bon l'année prochaine. J'espère.

On s'est posé la question, mais on a bénéficié de la fermeture de piscines et on aimerait attendre un peu avant de répercuter cela.

M. BERGERET.- J'imagine que sur les premières années, quand on a des excédents comme cela, on les met de côté parce qu'on ne sait pas ce qu'il peut se passer demain. On constitue son fonds de roulement.

M. FERRAND.- Cela fait trois ans parce que c'était déjà le cas en 2022, 2023.

M. BERGERET.- Il y a eu les travaux.

Mme GARRIGOU.- On avait beaucoup d'incertitudes sur la vente de la maison. Jamais deux sans trois. La troisième était la bonne. Ce n'était pas gagné. 460 000 € avaient été budgétisés. On était un peu coincé.

M. FERRAND.- Et sur la première question ?

Il manque 100 000 € dans les précisions du rapport.

Mme GARRIGOU.- Je vous rendrai ma réponse, je regarderai.

M. LE MAIRE.- Accordez qu'on vous la fasse passer.

M. FERRAND.- C'est juste que les totaux ne sont pas bons. Mais M. BERGERET pourra confirmer.

Mme GARRIGOU.- Je vais revoir et je vous fais le retour.

M. LE MAIRE.- Ce sera dit aussi auprès de la directrice.

Y a-t-il d'autres questions ou observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte du rapport.

À l'unanimité des membres présents, il est pris acte de la présentation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Aquavert.

AFFAIRES SCOLAIRES

10. Convention de forfait communal pour les écoles sous contrat d'association

Présentation du rapport par Mme SCHUTZ.

Mme SCHUTZ.- Depuis de nombreuses années, la Ville soutient les établissements d'enseignement privé qui sont au nombre de cinq à

Tassin la Demi-Lune, notamment par le versement d'un forfait communal significatif et par la mise à disposition de moyens et de dotations complémentaires comme des financements de cars, des financements de classes découvertes, etc.

Ce soutien a toujours été élargi de manière volontaire et anticipée aux classes maternelles bien avant qu'on nous le demande en 2019 avec l'obligation légale de scolariser les enfants à partir de trois ans. C'est à partir de ce moment-là que les forfaits ont été ajustés.

Lorsqu'il a fallu remonter ce forfait, il faut noter que, parce que nous financions déjà les classes maternelles, l'État n'a apporté aucune compensation financière comme il le prévoyait dans sa loi et de manière assez injuste. Donc, il n'a pas compensé les communes qui finançaient déjà les maternelles.

En 2024, après des échanges constructifs avec les représentants des OGEC, on a réévalué ce forfait communal avec une augmentation de 5 % environ qui a amené à un forfait pour un élève de maternelle à 1 155 € et à 551 € pour un élève d'élémentaire avec un effet rétroactif sur l'année scolaire 2023-2024.

Début 2025, de nouveaux échanges ont été engagés et nous demandaient d'avoir une meilleure visibilité pour la construction des budgets des écoles privées au travers des OGEC pour quatre d'entre elles et au travers de l'association pour celle qui concerne le Chapoly.

À l'issue de la dernière réunion de travail et avec une étude approfondie de nos dépenses constatées sur l'exercice 2024, ce forfait a été réévalué à compter de l'année scolaire 2024-2025 à 1 266 € pour un élève de maternelle et 591 € pour un élève d'élémentaire, soit en deux ans une augmentation cumulée de plus de 13 %.

Afin d'encadrer et de sécuriser ces engagements réciproques, il est proposé d'adopter une convention triennale avec les quatre établissements OGEC des écoles privées sous contrat et l'association du Chapoly pour définir :

- les règles de calcul et d'attribution de ce forfait communal en distinguant une part fixe liée aux capacités d'accueil et une part variable en fonction des effectifs scolarisés dans les écoles du public et tout ceci calculé sur le temps scolaire puisque la loi nous demande d'ajuster par rapport au temps scolaire, soit 54 % du temps de nos agents communaux ;
- les conditions de transmission de ces justificatifs par rapport aux enfants qui sont tassilunois scolarisés dans les écoles du privé ;
- les modalités de révision annuelle du forfait puisque cette convention serait signée pour trois ans et, en contrepartie, une participation aux instances de gouvernance des OGEC ou de l'association de l'école du Chapoly.

Ce projet de convention a été présenté au printemps dernier aux différents OGEC et à l'école du Chapoly. Vous en avez une version jointe à ce rapport.

Après avis favorable à la majorité de la Commission Solidarité, Famille, Enfance, Scolaire réunie le 29 septembre 2025, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir adopter l'actualisation du mode de calcul et la signature d'une convention triennale, annexée au présent rapport, applicables à compter de l'année Scolaire 2024-2025.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SCHUTZ.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ?

M. FAYOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Concernant ce point, nous voterons pour la convention du forfait communal avec l'OGEC.

Dans le rapport de la commission il est noté : *"En 2024, des premiers échanges avec la mairie ont permis une revalorisation concertée du forfait communal puis en 2025 bis repetita."*

Suite à une question lors de la commission, on nous rappelle que la loi demande une équité totale de 1 € pour 1 € entre élèves en école publique et élèves en école privée. Dans ce cas, pourquoi engager des concertations ?

Notre commune ne respectait-elle pas le droit et un recadrage de la part de l'OGEC fut-il nécessaire pour que nous le respections ?

S'il en était le cas, je trouve que vous avez besoin d'un recadrage pour respecter les lois. Qu'en est-il donc vraiment ?

M. LE MAIRE.- M. BERGERET va vous éclairer sans doute bien mieux que moi mais je dirais que ce n'est pas parce qu'il y a des écrits qu'il n'y a pas besoin de dialogue sur la façon dont on les met en œuvre, de se comprendre et de se connaître mieux, sur la façon dont on va pouvoir mettre en application des dispositifs, des modalités.

Je pense que rien que pour cela déjà cela peut justifier de se parler un peu.

Quant aux critères d'application, on les a travaillés et on est arrivé à cette convention.

Je laisse M. BERGERET compléter.

M. FAYOT.- Qu'il y ait concertation et discussion avec les OGEC, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais le respect de la loi est le respect de la loi, qu'il y ait discussion ou pas. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une revalorisation alors qu'il y a la loi. C'est tout.

M. LE MAIRE.- Très bien, mais la loi ne dit pas tout, ne fait pas tout et les interprétations sont, sur ce point, un vrai sujet de difficulté dans bien des endroits en France et dans bien des communes.

M. FAYOT.- J'en conviens, mais lors de la commission on m'a rappelé que pour 1 € école privée il y avait 1 € école publique.

M. LE MAIRE.- Cela marche comme cela.

M. FAYOT.- Pourquoi cela ne marchait pas comme cela ?

M. LE MAIRE.- Cela marche comme cela.

Mme SCHUTZ.- Il y a une explication à cela. On a eu une différence d'interprétation de la loi sur le dénominateur, celui-ci étant le nombre d'élèves dans les écoles. On est arrivé à ce compromis de part fixe avec la capacité d'accueil de nos écoles et de part variable avec le nombre d'élèves tassilunois en 2025. Pour nous, c'était compliqué d'être sur un chiffre réel des enfants tassilunois qui allaient dans le privé puisque l'on avait une certaine capacité dans nos écoles, on avait engagé des frais, du personnel, etc.

Il y avait une bascule qui était parfois en faveur de l'école privée et il fallait qu'on défende les intérêts de la Ville face à cela. Donc, après discussion, cette année-là, on a travaillé sur un forfait qui n'était peut-être pas à l'euro près, mais qui était très proche et on est tombé sur cette formule qui satisfait tout le monde.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SCHUTZ.

Monsieur BERGERET.

M. BERGERET.- J'ajouterai qu'on a fait l'analyse des frais qu'on engageait dans l'école publique et ces frais se ventilent en deux parties :

- ⇒ Vous avez des frais fixes qui sont principalement liés à l'immobilier. Dans une classe, qu'on ait 10 élèves ou 25, c'est le même coût.
- ⇒ Et il y a des frais totalement proportionnels au nombre d'élèves.

À partir de cette analyse que nous avons partagée avec les présidents des OGEC des cinq écoles privées nous avons pu déterminer un dénominateur. C'est vrai que parfois le dénominateur que nous prenions était la capacité d'accueil de l'école publique plutôt que le nombre réel d'élèves inscrits (ratio de budget par enfant) parce que pour l'immobilier cela va être le même coût.

À partir de cette ventilation et de l'application de ces différents chiffres, on est arrivé à la fixation d'un forfait qui a été appliqué.

Ce que je peux vous dire c'est qu'on a eu des discussions certainement un peu longues qui ont eu lieu à plusieurs moments mais qu'à la fin il y a eu un accord unanime sur le système qu'on proposait.

Et en proposant ce système je peux vous affirmer, comme vient de vous le dire Mme SCHUTZ, qu'on a défendu les intérêts de la Ville parce que si on prend les élèves totalement et effectivement présents à l'effectif, avec des élèves qui au début de leur scolarité viennent en école élémentaire dans le public puis après filent dans le privé, on s'aperçoit que moins il y a d'élèves dans le public plus il y aura de subventions pour le privé. C'est pour cela que cela nous a interrogés et qu'on a fait cette analyse.

Donc, les intérêts de la Ville ont été préservés et les interlocuteurs que nous avons eus en face de nous en ont convenu.

Mme SCHUTZ.- J'ajouterai que sur notre ville on a cette force et cette particularité d'avoir un grand panel d'écoles privées sous contrat, mais qu'en revanche cela nous oblige à faire attention à ce budget important de forfait aux écoles privées.

Il était dans l'intérêt de la Ville de bien encadrer ce sujet sachant que dans d'autres communes cela n'a pas posé de problème parce qu'il devait y avoir dix élèves dans une unique école privée. Nous, on en a environ 750.

Il était nécessaire que nous ayons cette discussion jusqu'au bout, qui se clôt avec une convention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SCHUTZ, pour ces éclairages et compléments.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, abstention de M. HACHANI.

FINANCES

11. Subventions complémentaires : association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Tassin - Araire - Les Petites Cantines

Présentation du rapport par M. BERGERET.

M. BERGERET.- Merci, Monsieur le Maire.

Après la décision d'affectation des subventions globales lors du précédent Conseil municipal, il y a eu la décision de verser trois subventions supplémentaires à :

- ↳ L'association ARAIRE pour rénover nos salles d'explosion consacrées aux aqueducs romains.
- ↳ Les jeunes sapeurs-pompiers de Tassin la Demi-Lune avec une subvention de 4 500 € qui était surtout un retour de la part de la

Ville par rapport à leur prestation extrêmement réussie du 28 septembre sur la place de la mairie.

↳ L'association Les Petites cantines qui souhaite utiliser un local, la villa Mayssal, dont nous sommes propriétaires. Il va y avoir des travaux dans ce local et le coût des travaux va se partager entre le propriétaire que nous sommes et l'utilisateur qu'ils sont. Pour le moment, l'évaluation précise des travaux n'est pas encore tout à fait finalisée ni, forcément, le partage entre la Ville et l'occupant. De plus, nous proposons de verser à cette association 10 000 € affectés au fonctionnement.

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique réunie le 2 octobre, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions d'attribution de subventions suivantes :

- Association ARAIRE : 500 €
- Association JSP Tassin : 4 500 €
- Les Petites cantines : 8 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERGERET.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. Décision modificative n°2 de l'exercice 2025 - budget Ville

Présentation du rapport par M. BERGERET.

M. BERGERET.- Le budget primitif initial qui avait été voté doit être modifié.

Que se passe-t-il ? Après l'attribution complémentaire de subventions à des associations tassilunoises et surtout la revalorisation du montant du forfait versé aux écoles privées, il faut inscrire 60 000 € supplémentaires de dépenses de fonctionnement au chapitre 65.

De même, la contribution de la commune au Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), dont le montant définitif vient d'être connu, implique d'abonder le chapitre 14 à + 100 000 €. À l'origine, nous pensions que cette somme serait déduite des recettes que nous devions recevoir. En fait, on a reçu les recettes en brut et on doit reverser ces 100 000 €. Donc, il y a 160 000 € à décaisser.

Comment peut-on les payer ? Tout simplement, on va profiter d'une économie par rapport au budget réalisé dans le chapitre 12 pour un montant de 100 000 €.

Ensuite, je ne l'ai pas indiqué tout à l'heure, mais dans ce fameux emprunt pour Samuel Paty nous devrons payer des frais financiers, ce qui n'est pas courant en la matière, suivant l'utilisation des fonds et, effectivement, l'utilisation des fonds s'est déroulée un peu postérieurement par rapport à ce que nous avions prévu, donc nous faisons sur l'exercice une économie de 60 000 €.

Ces 160 000 € d'économie nous permettent de financer les 60 000 € principalement concernant le forfait aux écoles privées, les augmentations de subvention et les 100 000 € de versement au DILICO.

Cette décision modificative permet également d'inscrire en recettes la somme de 182 000 € issue du Bonus Territoire versé par la CAF, mais qui fait l'objet d'un reversement au CCAS, donc on les a et en recettes et en dépenses.

Enfin, la régularisation proposée par le transfert de 491 000 € d'un poste d'immobilisation à un autre correspond à garantir la bonne exécution des projets inscrits au plan de mandat, notamment le parc public de la Raude, le groupe scolaire Samuel Paty et le pôle commercial du Bourg.

Ce réajustement entre deux postes d'immobilisation permettra de financer de manière adéquate la subvention d'investissement accordée à Lyon Métropole Habitat dans le cadre de l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 16 logements sociaux, assurant ainsi la prise en charge comptable nécessaire pour le bon déroulement de ces opérations.

Puis, de façon plus anecdotique, nous mettons en dépenses et en recettes la subvention que nous recevons de la Métropole pour l'Espace naturel sensible Méginand. Nous avons des dépenses et nous obtenons une subvention. C'est neutre financièrement pour la Ville.

Et nous avons une petite écriture d'ordre en recettes et en dépenses de 2000 €.

Vous avez eu le tableau qui indique tout ce que je viens de vous décrire.

En ce sens et après avis favorable de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique réunie le 2 octobre, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°2 du budget 2025 de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERGERET.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Mme PICHON.- Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues,

Sur la section de fonctionnement, vous prévoyez de financer le DILICO par un virement de crédit du chapitre 12 dédié aux charges de personnel grâce à une réorganisation des services qui permettrait de générer des économies de 100 000 €. Peut-on avoir des éléments sur cette réorganisation car si le Maire est l'employeur, 100 000 € ce n'est pas

neutre ? Le Conseil municipal peut donc légitimement se demander quels services publics seront impactés par cette réorganisation.

Sur la section d'investissement, vous prévoyez un virement de crédit de 491 000 € pour une bonne exécution des projets de mandat : groupe scolaire Samuel Paty, parc de la Raude, pôle commercial du Bourg. Je ne reviendrai pas sur ces projets, par contre, nous découvrons ici l'octroi d'une subvention d'investissement à Lyon Métropole Habitat pour l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux.

Il est étonnant de découvrir cette subvention au bailleur métropolitain au détour d'une décision modificative. Cette subvention devrait plutôt faire l'objet d'une délibération comme c'est le cas pour les subventions de fonctionnement que nous venons de voter à l'instant.

Et comme vous savez que nous nous intéressons beaucoup au sujet du logement, nous aimerais avoir des détails sur ce projet et, évidemment, sur le montant de cette subvention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Par rapport aux questions de ressources humaines sur les crédits utilisés, nous avons, dans le cadre de départs d'agents, eu à réorganiser le service en attendant ou pour prévoir après une nouvelle évolution dans la gouvernance du service, recrutement ou pas recrutement. Nous avons assuré cela en interne et, effectivement, nous avons une partie du montant des postes en question qui était budgétée mais qui n'a pas été utilisée.

Il y a des choses d'ailleurs qui, en termes de réorganisation, en lien avec ce que je viens de vous dire, vont être évoquées au Comité Technique Paritaire prochainement.

Sur l'autre sujet, on me dit que c'est une subvention qu'on a délibérée en avril dernier.

Sinon, vous évoquez une question sur le logement, mais je ne suis pas sûr d'avoir très bien saisi. C'était sur cela ? Très bien.

Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, abstention des élus du groupe Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble.

13. Demande de garantie d'emprunts de l'organisme Vilogia dans le cadre du programme « Villa Cedra »

Présentation du rapport par M. BERGERET.

M. BERGERET.- Nous avons fréquemment des demandes de garantie d'emprunts.

Là, quelle est la situation ? Nous avons reçu une demande de garantie d'emprunts de l'organisme Vilogia en vue de la construction d'un programme neuf de 14 logements dénommé « Villa Cedra » et sis 35, 37 et 39 avenue de Lauterbourg.

Ce programme est composé de trois logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), de deux en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), de six en Prêt Locatif Social (PLS) et de trois en Prêt Social de Location Accession (PSLA).

Après avoir accordé une garantie d'emprunts en octobre 2024 pour le financement de la construction des logements en PLUS, PLAI et PLS, en échange d'un droit de réservation de deux logements ayant fait l'objet d'une convention de réservation, la Ville est désormais sollicitée pour garantir l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France et portant sur les trois logements en PSLA.

Vous savez que c'est comme pour les PLUS, PLAI et PLS :

- 85 % par la Métropole de Lyon ;
- 15 % par la Ville de Tassin la Demi-Lune.

L'organisme Vilogia sollicite la garantie de la Ville de Tassin la Demi-Lune pour un montant de 106 078.35 €.

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique réunie le 2 octobre, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la demande de garantie d'emprunts de l'organisme Vilogia au vu du contrat de prêts concernant le programme dénommé « Villa Cedra ».

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur BERGERET.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. Garantie d'emprunt et convention de réservation de logements avec Alliade Habitat dans le cadre du programme « Le Goya »

Présentation du rapport par M. BERGERET.

M. BERGERET. - La Ville de Tassin la Demi-Lune a reçu une demande de garantie d'emprunts de l'organisme Alliade Habitat en vue de l'opération d'acquisition-amélioration de 39 logements dans l'immeuble Le Goya sis 186 avenue Charles de Gaulle.

Ce programme est composé de dix-sept logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), de neuf en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et de treize en Prêt Locatif Social (PLS).

Plan de financement :

- Fonds propres : 1 033 895 €.
- Subvention Métropole : 403 000 €.
- Prêts Caisse des Dépôts et Consignations : 7 885 141 €

Caractéristiques des prêts :

Ce prêt est composé de 6 lignes de prêts avec une phase d'amortissement dont le détail est précisé ci-dessous et d'un Prêt Haut de Bilan (PHB) d'un montant de 253 500 € comportant 2 phases d'amortissement, la première d'une durée de 240 mois à taux fixe de 0,73 % et la seconde d'une durée de 40 ans au taux du Livret A (comme pour Samuel Paty) + 0,6 %.

La demande de garantie va porter sur 1 182 000 €. En contrepartie de l'octroi de cette garantie il a été convenu avec Alliade Habitat que la Ville de Tassin la Demi-Lune sera réservataire de six logements répartis comme suit :

- 5 logements réservés dans le cadre de l'opération Le Goya, selon la répartition suivante :

3 logements T3 – PLS

1 logement T4 – PLS

1 logement T4 – PLAI

- 1 logement T3 PLUS dans le programme SPHERE, également intégré dans cette convention.

Il est ainsi proposé de signer une convention de réservation entre la Ville de Tassin la Demi-Lune et Alliade Habitat afin de disposer d'un droit de réservation sur ces 6 logements.

Ceci exposé, et après un avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique réunie le 2 octobre, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la demande de garantie d'emprunt de l'organisme Alliade Habitat au vu du contrat.
- Approuver la convention de réservation à intervenir entre les deux parties et portant sur 6 logements.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERGERET.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. Admissions en non-valeur 2025 sur le budget de la Ville

Présentation du rapport par M. BERGERET.

M. BERGERET.- La Ville porte, malheureusement, quelques créances douteuses pour un montant bien modeste.

La Ville est prévenue par la Trésorerie un peu tardivement.

On admet en non-valeur les créances supérieures à 100 €.

Vous en avez un certain nombre dont le détail vous a été donné pour un montant total de 1 694,82 €.

On a besoin de l'approbation du Conseil municipal pour l'admission en non-valeur de ces 1 694,82 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERGERET.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. Autorisations de virements de crédits entre chapitres – exercice 2025

Présentation du rapport par M. BERGERET.

M. BERGERET.- La délibération sur laquelle nous allons nous prononcer est une délibération sur un point de vue formel.

Vous savez qu'avant nous étions régis par une nomenclature comptable qui s'appelait la M14. Nous sommes passés depuis le 1^{er} janvier 2024 à la M57.

Cette nouvelle nomenclature permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exception des charges de personnel.

On avait opté pour cette possibilité fin 2023, qui a été expressément rappelée dans les documents budgétaires votés en 2024 et 2025.

Or, après échanges avec le Service de Gestion Comptable (SGC), cette autorisation de procéder à de tels transferts de crédits doit être renouvelée chaque année via l'adoption d'une délibération spécifique du Conseil municipal, idéalement votée de manière concomitante à l'adoption du budget, ce qui sera le cas en 2026 et qui n'a pas été le cas en 2025.

Donc, on régularise pour permettre une certaine latitude dans la gestion des crédits disponibles, comme on vient de le voir juste précédemment.

Il est proposé de renouveler en 2025 cette possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, cette proposition concernant à la fois le budget principal de la Ville et le budget annexe de l'Espace culturel L'Atrium.

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique réunie le 2 octobre, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en œuvre de ces autorisations de virements entre chapitres sur l'exercice 2025 pour le budget principal de la Ville et le budget annexe de l'Espace culturel L'Atrium.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERGERET.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

COMMANDÉ PUBLIQUE / FUNÉRAIRE

17. Rapport annuel du déléguétaire pour l'exercice 2024 de la délégation de service public relative au service extérieur des pompes funèbres

Présentation du rapport par M. CADILLAT.

M. CADILLAT.- Bonsoir à tous.

C'est le rapport annuel de 2024 du déléguétaire du Pôle Funéraire public de la Métropole de Lyon et c'est le dernier qui est présenté dans le cadre du contrat de délégation du service public puisque portant sur les activités relevant de ce service extérieur des pompes funèbres qui a débuté en novembre 2019 et qui s'est terminé en juin 2025. Il y aura un nouveau contrat mais qui sera pour le service funéraire, puisqu'ils ont changé de nom.

Par rapport aux années précédentes, la santé de cet organisme de cette entreprise...

M. BERGERET.- Pas de ses clients !

M. CADILLAT.- Parfois, cela pourrait être la famille des clients.

Le rapport d'activité valide les choix stratégiques opérés en 2023.

La santé financière du déléguétaire continue de s'améliorer puisque l'on est passé d'un chiffre d'affaires de 6 600 000 € à 6 900 000 € et un résultat net qui s'établit à 437 000 € contre 394 000 € l'année précédente.

D'autre part, le Pôle Funéraire Public a réalisé un investissement majeur avec l'acquisition d'un four à reliquaire pour 1 100 000 €.

Avec le rapport d'activité, le plus intéressant est le compte rendu technique et financier et vous avez aussi l'analyse de la qualité du service.

Le Pôle Funéraire Public est autorisé à utiliser la marque NF Service puisqu'il a eu la certification de cet organisme. D'ailleurs, c'est le seul organisme funéraire du département qui l'a obtenue.

On vous présente ce rapport à titre indicatif.

On vous demande d'acter que vous avez été informés de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci, M. CADILLAT.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte que le rapport a été présenté.

À l'unanimité des membres présents, il est pris acte de la présentation du rapport annuel du délégué.

SPORT

18. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Tennis Club de Tassin pour la période de septembre 2025 à août 2026

Présentation du rapport par M. HUSSON.

M. HUSSON.- La Ville apporte tout son soutien à l'Association Tennis Club de Tassin.

En 2024-2025, l'association comptait 264 adhérents dont 181 Tassilunois (102 jeunes et 79 adultes).

L'association bénéficie de la mise à disposition des quatre courts de tennis du Stade du Sauze estimée à environ 122 376 € pour l'année sportive 2024/2025, représentant 15 297 heures d'occupation. La Ville a également mis à disposition de l'association des locaux modulaires (salle de réunion, bureau, vestiaires, douches et sanitaires).

Les associations recevant de la collectivité territoriale une subvention supérieure à 23 000 € doivent conclure avec ladite collectivité une convention d'objectifs et de moyens, l'objectif étant la pratique du sport et les moyens la mise à disposition d'équipements sportifs.

La Ville a convenu d'un commun accord avec l'Association des termes de cette convention pour les années 2025-2026, jointe au présent rapport.

En ce sens, et après avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture, Animation, Vie associative, Sport, Jeunesse, Santé réunie le 30 septembre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association TCT pour l'année sportive 2025-2026 annexée au présent rapport.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur HUSSON.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

19. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association UODL Handball pour la période de janvier à décembre 2026

Présentation du rapport par M. HUSSON.

M. HUSSON.- Même chose pour le handball avec l'UODL (Union Olympique de la Demi-Lune).

En 2024-2025, l'association comptait 512 adhérents dont 173 Tassilunois (118 jeunes et 55 adultes).

La Ville a octroyé des subventions : exceptionnelles pour 10 000 €, de fonctionnement pour 3000 € et pour projet spécifique de 3000 €.

Les associations recevant de la collectivité territoriale une subvention supérieure à 23 000 € doivent conclure avec ladite collectivité une convention d'objectifs et de moyens.

La Ville a convenu d'un commun accord avec l'Association des termes de cette convention pour l'année 2026.

En ce sens, et après avis favorable de la Commission Culture, Animation, Vie associative, Sport, Jeunesse, Santé réunie le 30 septembre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association TCT pour l'année sportive 2025-2026 annexée au présent rapport.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur HUSSON.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

URBANISME

20. Convention de passage avec ENEDIS pour le raccordement du transformateur de la copropriété « Au rythme des arbres » (parcelles AR407 et AR410)

Présentation du rapport par M. GAUTIER.

M. GAUTIER.- C'est un sujet assez simple qui concerne la pose d'un transformateur sur le domaine privé du programme OGIC actuellement en fin de construction puisque le gros œuvre est terminé. Il s'agit du programme qui se trouve sur la montée de Verdun.

Malgré les alertes que nous avons adressées plusieurs fois à Enedis et au promoteur ces dernières années, en tout cas les questions que nous leur avons posées, il s'avère qu'il y a quelques mois Enedis et revenu vers nous en disant : "Oui, nous nous sommes trompés dans notre analyse et nous avons besoin d'un transformateur sur notre réseau pour alimenter correctement ce nouveau programme."

Nous leur avons répondu que, très bien, ce transformateur devrait donc se poser sur le domaine privé. C'est ce qui sera fait. Par contre, il faut le raccorder et pour cela il faut passer par le domaine public.

Je passe rapidement sur l'étendue du rapport qui vous a été présenté. C'est assez simple. On voit très bien sur le schéma qui est présenté le cheminement prévu, qui ne vient pas altérer le programme que nous avons d'aménagement du prochain du parking de l'Horloge.

En ce sens et, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Environnement Qualité de vie, Voirie, Mobilité, Sécurité, Urbanisme, Travaux, Patrimoine réunie le 1er octobre 2025, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) AUTORISER l'établissement, à titre gracieux, d'une servitude de passage au profit d'ENEDIS, sur les parcelles communales cadastrées AR410, AR364 et AR97, conformément au plan de tracé annexé à la présente délibération.
- 2) AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération ;
- 3) DÉCLARER que tous les frais liés à l'établissement de cette servitude seront entièrement pris en charge par ENEDIS.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GAUTIER.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

21. Cession à la Métropole d'une partie de la parcelle AK 31 sis 2 rue Honoré Esplette dans le cadre du réaménagement de l'accès au nouveau pont Esplette

Présentation du rapport par M. GAUTIER.

M. GAUTIER.- Là aussi, chers collègues, je vous invite à vous référer au rapport qui vous a été transmis. Vous en avez certainement pris connaissance.

Il n'aura échappé à personne que le pont Esplette est en réfection et en rénovation depuis déjà plusieurs mois. Et pour pouvoir mener à bien la reconstruction de ce pont, vu aujourd'hui sa largeur de voies, si on ajoute en largeur les voies de circulation de véhicules, les deux voies vélos et les deux voies de trottoirs piétons, on a un ouvrage beaucoup plus large que le précédent.

Il est nécessaire à l'entrée sud de retravailler légèrement la forme de la voirie qui mène à ce pont et pour cela il était nécessaire d'empiéter légèrement sur le domaine privé appartenant à la commune. C'est l'objet de cette parcelle AK 31 sur laquelle est bâtie l'école Marin.

On voit, sur le plan, une petite surface dessinée en fuseau d'environ 12 m² qu'il convient de rétrocéder à la Métropole pour permettre un tracé de voie globalement satisfaisant.

Je précise qu'en échange de tout cela, et c'est bien normal, la Métropole prend en charge l'ensemble de la rénovation du site et du cheminement qui a été organisée sur la parcelle Ville au droit du bâtiment de l'école Marin.

En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la Commission « Environnement, Qualité de vie, Voirie, Mobilité, Sécurité, Urbanisme Travaux Patrimoine », il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- 1) Valider la cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle AK 31 d'une superficie de 12 m² située sis 2 rue Honoré Esplette au profit de la Métropole de Lyon ;
- 2) Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GAUTIER.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

22. Vœu du Conseil municipal sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole de Lyon relative au site dit “APAVE” – 177 route de Saint-Bel

Présentation du vœu par M. GAUTIER.

M. GAUTIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal exprime les positions suivantes :

1. Sur le volet environnemental et sanitaire

Le Conseil Municipal exprime ses plus vives inquiétudes concernant la situation environnementale du site :

- Présence avérée d'hydrocarbures, de plomb, d'amiante et d'une activité radioactive déclarée jusqu'en 2020 ;
- Risques non traités liés aux travaux de démolition/réhabilitation, en particulier sur la dispersion de fibres d'amiante ;
- Localisation à proximité immédiate de zones naturelles protégées : ZNIEFF, ENS, ruisseaux de Ribes et Charbonnières.

Le Conseil demande la réalisation préalable d'une étude d'impact complète, et conteste le bien-fondé d'une procédure engagée en l'absence d'un tel diagnostic.

2. Sur l'insertion du projet et la cohérence urbaine

Le Conseil constate que le projet introduit une rupture d'échelle manifeste dans un quartier pavillonnaire à dominante R+1 :

- Le changement de zonage vers URc2a permet des constructions en R+4 avec VETC haut, sans garanties suffisantes sur l'encadrement de la volumétrie ni les reculs vis-à-vis des riverains.
- Les protections affichées ne sont pas suffisantes dans le cadre de l'OAP.

En l'état, le Conseil considère que l'intégration du projet est insuffisamment maîtrisée, et qu'elle engendrerait une dégradation significative du cadre de vie, en contradiction avec les principes d'un développement urbain équilibré.

3. Sur les flux de circulation, les équipements publics et le stationnement

Le Conseil Municipal s'alarme de l'absence d'étude sérieuse sur les conséquences du projet en matière de circulation, de stationnement et de desserte :

- Aucun schéma de voirie, ni étude de flux, ni calendrier d'aménagement de la route de Saint-Bel n'est fourni ;

- La saturation des lignes de bus actuelles et l'insuffisance d'équipements publics (notamment scolaires et petite enfance) mettent en cause la faisabilité réelle de l'opération ;
- La séquence ERC (éviter, réduire, compenser) ne prévoit aucune variante de programmation ou d'implantation ;

4. Sur la vocation économique du site

Le Conseil rappelle que le site a historiquement une vocation économique, confirmée lors de la dernière révision du PLU-H (2019) et ses différentes modifications, et que sa transformation en quasi-totalité à usage résidentiel contrevient :

- Aux objectifs de mixité fonctionnelle fixés par le PLU-H et le SCOT ;
- À la fonction de polarité économique reconnue de la commune dans les documents de planification.

La fixation arbitraire d'un taux de 7 % d'activités non justifiée par une étude socio-économique sérieuse fragilise le principe de résilience économique locale et remet en cause l'équilibre habitat/emploi à l'échelle communale.

5. Sur l'intérêt général et la légitimité de la procédure

Le Conseil Municipal estime que :

- Le projet ne présente pas les caractéristiques d'un intérêt général avéré ;
- Les justifications environnementales, urbaines, sociales et économiques sont insuffisantes ;

6. Sur la précipitation de la procédure

La rapidité avec laquelle la procédure est conduite suscite de vives préoccupations. Il est en effet regrettable que les parties prenantes aux projets ne soient pas pleinement impliquées dans une démarche d'analyse approfondie et de co-construction concertée, indispensable pour garantir un projet respectueux de son environnement existant.

Le Conseil alerte vivement sur le fait qu'une telle précipitation risque de compromettre sérieusement la prise en compte des enjeux essentiels liés à la transformation de ce secteur.

Ceci exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Donner un avis défavorable au projet de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU-H sur le site de l'APAVE – 177 route de Saint-Bel ;

- *Demander la suspension de la procédure actuelle, l'ouverture d'une concertation et d'un travail incluant la commune, les habitants, les riverains, la Métropole de Lyon et les services de l'État ;*
- *Réaffirmer son attachement à une planification rigoureuse et durable du développement urbain de la commune, respectueuse de son identité, de ses équilibres et de son environnement.*
- *Souligner l'absolue nécessité de préserver le cadre de vie des riverains préexistants à tout projet.*

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GAUTIER.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce rapport ?

M. RANC.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je vous avoue que nous avons eu un certain étonnement à la réception de cet ordre du jour lorsque nous avons vu apparaître ce vœu sur le projet immobilier APAVE parce que ce texte n'a été ni étudié en commission ni évoqué dans aucune réunion préparatoire à cette séance alors qu'il fait quand même l'objet d'une enquête publique pour changement de zonage et pourtant, avec plusieurs élus de notre groupe, nous étions présents, comme vous, lors de la réunion publique qui a été organisée sur ce projet pour écouter les préoccupations légitimes des riverains.

Mais notre étonnement fut de courte durée car il est facile de comprendre que ce vœu est en réalité loin d'être une façon de soutenir les riverains de l'APAVE ou même de proposer une alternative crédible à ce programme immobilier. Ce vœu, c'est en réalité à la fois votre façon d'entrer en campagne électorale aux frais de la Ville, on l'a compris tout à l'heure, Monsieur le Maire, par votre déclaration, et dans le même temps, quand on gratte un peu, c'est votre chant du cygne, le constat d'échec de votre politique, Monsieur le Maire, que vous tentez de masquer avec le rapport qu'on a évoqué tout à l'heure, votre dernier moyen de faire croire à nos concitoyens que vous êtes à leurs côtés alors que si les riverains du site de l'APAVE se trouvent dans cette situation aujourd'hui c'est bel et bien et seulement par votre faute.

Car ce programme immobilier est la conséquence de vos postures dont on a parlé tout à l'heure, adoptées depuis 12 ans, de l'humiliation permanente dans laquelle vous êtes passé maître et dont vous faites preuve à l'égard de tous nos interlocuteurs, de l'État comme de la Métropole et même, à l'époque, du Conseil général sous Michel MERCIER, quelle que soit la coloration politique des collectivités avec lesquelles vous travaillez.

Le projet APAVE, c'est la vérité nue et crue de votre bilan en matière d'urbanisme. C'est la première d'une longue série annoncée de projets immobiliers déposés en ce moment ou repris en main par la préfecture

faute de dialogue sain et d'action de votre part, comme l'a confirmé le rapport de la Chambre Régionale. Une préfecture désormais maître chez elle comme l'est d'ailleurs partout l'État, ce que vous faites toujours mine d'oublier. Des programmes immobiliers non négociés qui seront souvent inadaptés et qui vont apparaître dans les trois ans comme les champignons poussent après la pluie en forêt.

Et même si vous étiez réélu en mars prochain, les procès que vous intentez contre les permis délivrés par l'État, vous le savez, seront sans effet puisque tous ces programmes sont et seront conformes au PLU-H, que tous ces procès tomberont d'eux-mêmes et que personne ne pourra rien y faire sauf évidemment à changer de maire.

C'est une chose de défendre une position, c'en est une autre d'engager un dialogue partenarial.

Et alors que dans n'importe quelle mairie le premier magistrat tente d'influer sur les projets immobiliers, garde la main sur les négociations en faisant tout pour que les programmes soient correctement proportionnés, respectent notre cadre de vie, puissent être construits en harmonie avec le bâti alentour et surtout convenir au plus grand nombre en garantissant la paix sociale, vous avez préféré claquer la porte au nez de tous nos partenaires.

Et quant à tel endroit nous pourrions négocier 50 logements, ce sont 90 qui apparaîtront avenue du Nord. Quand rue Depéret nous pourrions obtenir un programme de 30 logements, ce sera finalement plus de 60, on le voit en ce moment avec la pétition sur une propriété bien connue de nos concitoyens.

Ne nous leurrons pas, l'État vous privera à nouveau de la compétence urbanisme si vous êtes réélu, Monsieur CHARMOT, et continuera à faire de Tassin la Demi-Lune un terrain à bâtir.

La préfecture pourra même se reposer sur des éléments supplémentaires au niveau légal très solides dont le rapport de la Chambre Régionale des Comptes évoqué plus tôt parce que, quoi que vous disiez, les magistrats sont indépendants et ils pilonnent votre action en matière d'accès au logement qu'ils jugent inefficace.

Au-delà de l'annonce, je partage votre constat sur l'idée que soi-disant le retard ne serait pas rattrapé en 2103 qui est une formule pour que notre commune soit en conformité, c'est surtout l'équilibre attendu en matière de loyer et de mixité des loyers, d'accessibilité des loyers pour chacun et notamment pour nos concitoyens des classes moyennes, qui est blâmé par la Chambre et que tout le monde puisse se loger à Tassin la Demi-Lune car ne nous leurrons pas, nombre de nos concitoyens souffrent d'une forme de mal-logement à Tassin par votre faute avec des loyers devenus prohibitifs et un marché qui est de plus en plus tendu pour d'autres raisons qui sont exogènes, j'en conviens.

Il devient quasi impossible pour un locataire tassilunois d'acheter son propre appartement dans la commune au bout de quelques années, surtout dans le neuf, avec des opérations en T2+ qui avoisinent les 300 000 € et qui sont donc intenables. Nos propres enfants et petits-enfants ne peuvent quasiment plus se loger dans notre ville.

Comme nous le disions plus tôt, Monsieur le Maire, ce programme immobilier de l'APAVE, c'est donc le vôtre, c'est la conséquence de votre comportement, de votre politique et il se fera quoi qu'il arrive puisque l'État a déjà gagné. Vous et vous seul nous ferez systématiquement perdre.

La seule solution pour définir un autre projet est de changer la table sociale, comme on dit dans ce milieu syndical que vous connaissez si bien depuis tant d'années.

Comment peut-on croire que la Préfète du Rhône ne daigne même pas prévenir le maire de la 12^e commune de la Métropole de Lyon qu'un projet va être étudié sur son territoire ? C'est ce que vous prétendiez en réunion publique la dernière fois.

En réalité, vous étiez et êtes parfaitement au courant puisque lors de la même réunion publique le promoteur a indiqué qu'un immeuble de bureaux devait prendre théoriquement place sur ce site en 2019, 2020 et après le Covid il n'aura échappé à personne dans cette salle que l'écroulement de la valorisation foncière de ce type de bien ouvrait, de fait, dans une commune carencée en logements, l'éventualité très forte qu'un autre projet plus lucratif pour le promoteur, donc des bâtiments d'habitation, soit porté par ce dernier, quel qu'il soit.

Mais vous n'êtes pas à un double discours près. À l'image de certains élus nationaux, vous dites une chose à la Métropole de Lyon, une autre aux habitants de Tassin. J'en veux pour preuve votre dernière tribune de janvier 2025 avec le groupe politique de la Métropole de Lyon, La Métro Positive, où vous blâmez la Métropole de ne pas construire assez de logements sociaux sur le territoire et que 70 000 demandeurs sont encore en attente d'une solution. Je ne peux que partager votre constat chiffré. Et ce n'est pas la première fois que vous signez ce type de texte.

Mais dans le même temps, vous faites croire tout l'inverse à nos concitoyens, que vous seriez le premier défenseur de leurs intérêts, absolument contre les logements sociaux alors que dans le Conseil municipal de ce soir nous venons quand même de voter une garantie d'emprunt pour Alliade Habitat dans le cadre du "Goya" pour 69 logements et une autre demande pour Vilogia.

Que dire au niveau national d'une loi SRU, je suis d'accord avec vous, qui connaît des difficultés d'application, c'est clair, alors qu'aucun président de la République, aucun gouvernement depuis 25 ans ne propose de la supprimer tout simplement ? C'est bien qu'elle doive contenter quelque part un certain nombre d'élus y compris de votre bord. Que faite-vous ou n'avez surtout pas fait, si vous en êtes un aussi

farouche opposant, pour porter cela à l'AMF lors du congrès pour que nos sénateurs, nos députés votent une vraie correction de cette loi ?

C'est ce double discours, ce double langage dont souffrent nos concitoyens que nous vous reprochons, cette forme d'indignation sélective.

En hommes et femmes issus de tous les secteurs professionnels, nous savons d'expérience dans notre groupe qu'on gagne bien plus - d'ailleurs je suppose que dans le vôtre aussi - normalement à être autour de la table pour défendre ses intérêts que de ne pas y être parce que quand on n'est pas autour de la table de négociation ce sont les autres qui décident à notre place et c'est ce choix que vous avez fait.

Les Tassilunois l'auront expérimenté durant 12 ans bientôt. Ils en voient l'inefficacité. Il est temps de changer de méthode et de tourner la page dans ce domaine comme dans d'autres.

Nous ne participerons donc pas à votre opération de manipulation et de mensonge vis-à-vis de nos concitoyens ce soir, en particulier les riverains du projet APAVE que nous avons rencontrés lors de cette réunion publique parce que nous estimons qu'ils méritent mieux. C'est pourquoi nous leur disons que demain nous pourrons faire autrement en reprenant le dialogue avec l'État pour remettre l'intérêt de la Ville, votre intérêt à vous riverains et celui des habitants, au centre du débat plutôt que les intérêts politiciens.

Nous ne prendrons donc pas part au vote sur votre vœu et nous nous adresserons, d'autant que nous n'avons pas été consultés, comme prévu, directement aux riverains de l'APAVE pour leur proposer de vraies solutions et non pas des illusions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur RIO.

M. RIO.- Monsieur RANC, j'avoue qu'en tant qu'élu un peu responsable dans cette commune, avec un peu d'ancienneté, je suis surpris de votre diatribe de ce soir.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais il y a un moment donné où on peut dire des choses, on peut dénoncer un certain nombre de choses, mais il ne faut pas tout mélanger.

Les deux seules personnes qui ont déclaré leur candidature aux élections municipales, c'est vous et M. HACHANI.

Je pense qu'il est de notre devoir, en tant que majorité municipale, de veiller à ce que les intérêts de la Ville et les intérêts de ses habitants soient étudiés de manière approfondie, détaillée, sans que pour autant vous y voyiez en permanence des intentions électoralistes.

Or, j'entends dans vos propos une attaque en règle de M. le Maire sur une décision de changement du PLU-H dont on voit bien qu'elle est faite spécifiquement à la demande de la préfecture. Or, ce PLU-H a été revu par la Métropole de Lyon et les écologistes déjà plusieurs fois sans que cette parcelle-là ait eu à être modifiée et que jusqu'à présent la Métropole n'avait pas particulièrement de vues sur cette parcelle.

Je voudrais, Monsieur RANC, que dans la manière dont vous traitez un certain nombre de dossiers vous restiez mesuré sur les intentions que nous pourrions avoir, qui consisteraient simplement à empêcher des logements. Non, ce n'est pas le sujet, Monsieur RANC.

Le sujet est qu'à un moment donné il y a une histoire dans Tassin la Demi-Lune, il y a des parcelles et j'étais bien placé pour le savoir ayant été moi-même adjoint à l'urbanisme, ayant travaillé sur ces parcelles que nous estimions nécessaires pour préserver un équilibre dans notre ville entre ce qui est de l'habitat, du logement et des zones économiques qui sont nécessaires pour que nous ayons un peu d'activité et continuer à privilégier cela.

M. RANC.- Que vous n'avez absolument pas respecté quand vous étiez adjoint.

M. RIO.- Je vais finir, Monsieur RANC.

M. RANC.- Bien sûr, mais je reprendrai après vous.

M. RIO.- Nous avions privilégié les entrées de ville de notre commune pour les activités économiques et vous constaterez, si vous reprenez l'ensemble des plans du PLU-H, qu'aux quatre entrées principales de la ville nous avons des zones qui ont été réservées aux activités économiques.

Pourquoi ? Parce que nous avons une commune qui est relativement étendue. Nous avons une commune où, malheureusement, nous souffrons d'un manque de transports en commun que nous pointons régulièrement.

Lorsque nous avons conclu cela c'est parce que nous estimions que c'étaient les endroits les plus appropriés pour mettre de l'économie et donc pour faire en sorte de favoriser l'habitat en centre-ville, là où nous avions des transports, des commerces et de ne pas mettre des gens à habiter là où il n'y avait rien, aucun service.

Je laisserai M. le Maire compléter sur cette partie-là.

Je veux dire, simplement, Monsieur RANC, qu'à un moment donné, d'accord, nous savons que vous êtes candidat, nous savons que vous en avez après M. le Maire, mais ce n'est pas en prenant des sujets et en les détournant que vous arriverez à vos objectifs.

S'il vous plaît, il y a un certain nombre de sujets qui sont importants dans ce vœu parce que, comme nous l'avons fait d'ailleurs sur TEOL, vous

nous dites à chaque fois "Vous ne discutez pas", mais ce que je constate sur le sujet dont j'ai eu à m'occuper c'est que quand vous proposez des solutions alternatives c'est pour dire : "Écoutez, sur TEOL, un tramway en surface ce n'est pas si mal que cela, pourquoi pas, on l'accepterait". C'est cela votre vision de la discussion, Monsieur RANC ? C'est de dire qu'on va finalement accepter tout ce que la Métropole nous propose au prétexte qu'ils sont certainement plus intelligents et qu'ils connaissent mieux notre territoire ? Eh bien, non, Monsieur RANC.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur RIO.

Monsieur GAUTIER.

M. GAUTIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur RANC, toujours imprévisible.

M. RANC.- Il le faut, parfois, Monsieur GAUTIER.

M. GAUTIER.- J'ai attentivement écouté vos deux très longues diatribes, Monsieur RANC, très largement préparées, d'ailleurs, fort bien. Quel souffle il vous a fallu ! Oserais-je dire que vous avez dû chercher, même sans doute, au fond de vous presque un nouveau souffle ?

En vous écoutant, je me suis dit : ce garçon est formidable, incroyable, extraordinaire, un véritable illusionniste, un vrai magicien.

Sur le sujet du logement, notamment, sujet qui s'est très largement invité dans les débats de ce soir, vous voudriez presque nous faire croire qu'il vous suffirait d'une simple baguette magique pour répondre aux obligations de la loi SRU.

Je retiens d'ailleurs que vous n'avez toujours pas répondu à la question de M. le Maire si, par hasard ou par erreur, vous deviez être en responsabilité pour les six prochaines années. Personnellement, je voudrais dire que je ne crois pas du tout aux tours de magie, Monsieur RANC, quels que soient les sujets d'ailleurs.

Et en écho à votre conclusion de tout à l'heure, j'espère que les Tassilunois, le moment venu, sauront faire le choix de la sincérité que nous défendons et non pas le choix des illusions que vous nous proposez.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GAUTIER.

Je suppose que vous voulez avoir un temps de parole. Vous l'aurez. Mais on aura tous noté que dès qu'on vous apporte la contradiction vous ne pouvez pas l'accepter sans essayer, encore une fois, de redire que c'est vous qui avez raison.

Mais le dialogue ce n'est pas toujours d'avoir le dernier mot, ce n'est pas cela l'intelligence du débat. Si vous le voulez le dernier mot, je vous le donne dix fois, amusez-vous avec. Amusez-vous avec les derniers mots et cela vous satisfera peut-être du temps que vous passez avec nous,

mais quel intérêt pour les Tassilunois ? Aucun sur des dossiers de cette importance et de cet enjeu.

Vous avez dit que vous n'alliez pas participer à quelque chose qu'on n'a pas travaillé ensemble, mais juste avant vous avez dit que vous connaissiez déjà tout le sujet puisque vous étiez allé à la réunion publique, alors ne vous plaignez pas, vous savez. Ne dites pas que vous ne savez pas, c'est encore pour en rajouter, pour dire "Gnagnagna, on est malmené, on n'est pas informé, on n'est pas ceci, on n'est pas cela".

Écoutez, Monsieur RANC, si vous allez quelque part, écoutez, au moins comme cela vous retiendrez ce que vous avez à retenir pour ne pas nous faire encore votre propos au Conseil municipal parce qu'ici vous avez, enfin, une tribune. Oui, il y a une tribune, d'accord. Mais agir ce n'est pas comme cela.

Et comme l'a dit M. RIO, on a des enjeux sur cette parcelle. "On", ce n'est pas moi, c'est la commune. C'est de garder des poches d'activité économique parce que celle-ci, une fois perdue, on n'aura pas la chance de la remettre ailleurs dans Tassin la Demi-Lune. C'est comme cela et, comme a dit M. GAUTIER, il n'y a pas de magie. Si on la perd on la perd définitivement.

Est-ce que l'État est capable de trouver la façon de compenser ? Non. Est-ce qu'il s'y intéresse seulement du bout des lèvres ? Même pas.

La seule chose qui compte, c'est de dire qu'on est dans un bureau à la préfecture, qu'il y a une commune sur laquelle il faut agir absolument parce qu'on veut les punir, on veut faire des exemples. C'est comme cela que c'était marqué dans la presse avec Mme la Préfète en septembre 2023 : "on va faire des exemples. "

C'est bien de faire des exemples, mais jusqu'où dans la bêtise parfois on peut se rendre quand on pense qu'on va simplement, en prenant un crayon sur une parcelle qu'on a vue sur un plan, changer complètement la vie d'un quartier ?

Il ne faut pas faire cela. Et le fait que vous le souteniez...

M. RANC.- Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE.- Mais si, c'est exactement ce que vous soutenez puisque s'il ne s'agit pas de faire des logements là-bas et des logements sociaux pour 40 % du nombre de logements, c'est pour les faire où, Monsieur RANC ?

Et vous n'avez toujours pas dit comment vous faites pour faire les 1000 logements sociaux en six ans puisque c'est votre objectif, c'est que la loi, aujourd'hui, puis demain matin, soit pleinement respectée à Tassin la Demi-Lune, mais respectée au prix de quoi et pour qui ? Pour faire souffrir qui ?

Et si cela doit coûter de préserver un certain nombre d'enjeux, si cela doit coûter 300 000 € parce que l'État a envie de nous matraquer, je dis : Faites attention parce que 300 000 € pour défendre des intérêts majeurs du projet d'une évolution de la ville et préserver sur des enjeux économiques des parcelles qu'on ne retrouvera plus jamais, si c'est ce prix-là qu'il faut payer, je ne suis pas très heureux de le faire, mais si c'est comme cela que les choses doivent se faire, j'en accepte l'augure, mais en défendant un vrai projet, autre et avec les habitants du coin dont je crois qu'on doit avoir à peu près 700 signatures d'une pétition qui n'est pas motivée par le fait de dire que c'est le Maire qui aurait mal fait. C'est simplement que les gens veulent vivre autrement et préserver leur cadre de vie et ce projet-là ne le respecte pas.

C'est dommage que vous ne signiez pas le vœu et que vous ne l'approuviez pas, même si et je vais aller jusqu'au bout pour dire que la procédure d'enquête publique étant terminée, on pourrait dire qu'on s'en passe, ce n'est pas la peine puisque la procédure de consultation vient de se terminer, mais il ne faut pas céder et moi je ne veux pas.

Vous, vous voulez. Très bien, c'est votre choix.

Vous nous direz tout le bien que vous pensez de l'intervention de M. RIO. À vous, vous aurez le dernier mot pour ce soir, vous dormirez bien.

M. RANC.- Si vous le souhaitez, Monsieur le maire, cela changera, d'habitude c'est vous.

D'abord, sur la pétition dont vous venez de parler, je suis très à l'aise avec cela, je l'ai signée, donc je n'ai aucun problème.

Effectivement, je considère que la méthode n'est pas bonne, c'est clair, mais en même temps on récolte ce qu'on sème.

M. LE MAIRE.- Tenez-vous en là.

M. RANC.- Mais je m'en tiens là. C'est-à-dire qu'on paie aussi le prix de la méthode qu'on utilise depuis 12 ans d'irrespect vis-à-vis de nos partenaires.

M. LE MAIRE.- On ne dit pas qu'on paie. Dites ce que vous voulez faire et après on verra qui paie.

M. RANC.- Vous me dites que je ne suis pas en gestion, que je ne suis pas maire et que vous n'êtes pas en campagne, on aura l'occasion s'en parler en campagne électorale, Monsieur le Maire, puisque visiblement cela a l'air de vous déranger.

Maintenant, Monsieur GAUTIER, cela fait deux fois que vous faites la remarque sur mes interventions que je prépare, mais heureusement que je prépare mes interventions quand je viens dans cet hémicycle et, d'ailleurs, je n'ai pas bien le choix puisque je n'ai pas un cabinet pour me les préparer, Monsieur GAUTIER.

Et, Monsieur RIO, je trouve votre exercice admirable mais, contrairement à d'autres, je ne suis pas un faux jeton, j'aime bien dire les choses quand cela me contrarie, enfin ce n'est pas contrarie, ce n'est pas le bon mot, disons quand je constate, j'hésite entre l'hypocrisie et le culot vous concernant, parce qu'aller faire référence dans cet hémicycle au fait que vous avez été adjoint à l'urbanisme de 2008 à 2014, le premier argument de Pascal CHARMOT, candidat aux élections municipales en 2014, était sur l'urbanisme, sur la gestion de l'urbanisme et à ce que je sache l'adjoint à l'urbanisme à l'époque c'était vous, Monsieur RIO, avec un PLU de 2004 qui avait été taillé à la hache et où la majorité que vous représentiez, dont M. CHARMOT est un élu mais qu'il a quittée en 2013, si mes souvenirs sont bons puisque j'assistais aux conseils municipaux même sans être élu, c'était contre vous.

Aujourd'hui, vous pouvez parce que vous avez décidé de rejoindre cette majorité après avoir été dans l'opposition de Pascal CHARMOT sous le précédent mandat à mes côtés, en tous les cas sur la même table, avec deux groupes politiques qui travaillaient ensemble, je vous le rappelle, et qui avaient porté des vœux, donc je trouve que vous avez un sacré culot de venir me donner des leçons de morale et des leçons d'honnêteté intellectuelle alors que vous êtes l'ancien adjoint dont Pascal CHARMOT critiquait la politique et que vous êtes venu vous coucher lors des élections municipales de 2020 pour être élu à nouveau.

Et, accessoirement, aujourd'hui vous nous faites un exercice où vous nous expliquez que tout le monde est incohérent sauf vous alors que c'est votre politique qui a conduit à un déséquilibre de la commune. Vous êtes sans doute habitant depuis aussi longtemps que moi, je suis arrivé à Tassin il y a 28 ans, j'ai grandi avec cette commune et j'ai vu toutes les maisons dans le centre-ville de la commune qui ont disparu soudainement pour être remplacées par des immeubles. Cela n'avait pas l'air de vous gêner de signer les permis à l'époque quand vous étiez adjoint à l'urbanisme. Cela n'avait pas l'air de vous gêner à l'époque de travailler avec la métropole de Gérard COLLOMB.

Et aujourd'hui, tout d'un coup, il faut oublier tout cela, le passer, comme cela on peut bazarer à M. RANC deux, trois éléments de langage, pour faire croire qu'on est le type le plus honnête du monde.

Je serais vous, je garderais vos éléments de langage dans une boule avant de vous adresser à moi parce que côté cohérence je pense que je n'ai pas de leçon à recevoir dans ce domaine.

C'est ce que je souhaitais vous dire.

Deuxième point, d'ailleurs, à ce propos, je n'ai rien contre Pascal CHARMOT.

(*Brouhaha dans la salle.*)

M. LE MAIRE.- Monsieur RANC, celle-là on la garde !

M. RANC.- Je vais vous dire, gardez-là, Monsieur le Maire, elle m'honore parce que, franchement, je n'ai rien contre les personnes et je pense que c'est, malheureusement, ce que vous ne comprenez pas, Monsieur RIO.

Qu'on défende des idées et qu'on soit contre une politique...

La façon dont vous l'avez dit, Monsieur RIO, sous-entendait que je vouerais une haine incommensurable à Pascal CHARMOT. Effectivement, je ne pars pas en vacances avec Pascal, mais, globalement, on ne se tape pas dessus, encore heureux, on est civilisé. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Sur le reste pour la politique, je vous le dis, je suis très tranquille sur ce dossier. Effectivement, on ne participe pas au vote parce que, d'abord, l'enquête publique est terminée et qu'ensuite ce n'est pas normal qu'on n'ait pas été consulté sur ce dossier. Donc, j'estime qu'on n'a pas la bonne méthode pour pouvoir dialoguer avec l'État.

Je suis sûr qu'en se remettant autour de la table on y parviendrait, c'est tout.

M. LE MAIRE.- J'ai bien compris que vous aviez une méthode, mais je ne l'ai toujours pas vue. Au moins, je vais continuer à avoir la mienne. Je pense que beaucoup la comprennent et beaucoup la partagent.

Merci pour ces échanges passionnés. Je pense surtout qu'on a, là, des habitants qui sont autant Tassilunois que Charbonnois qui vont comprendre que la défense de leurs intérêts est portée par l'équipe municipale de la majorité ici et pas par d'autres.

Nous allons passer au vote sur le vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité des membres présents, les élus du groupe Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble ne prennent pas part au vote.

Questions orales

M. LE MAIRE.- Deux questions orales avaient été formulées par M. RANC.

Est-ce que vous souhaitez les rappeler ce soir ?

M. RANC.- Elles sont très courtes.

La question orale porte sur deux, trois alertes de riverains, mais peut-être que depuis cela a été réglé, sur des contentieux avec la mairie. Ils n'auraient pas eu leur règlement des frais de justice que les tribunaux avaient imposés à la Ville.

Je voulais savoir si c'était fondé et sinon, si c'est en cours de règlement, si vous pouviez les rassurer.

M. LE MAIRE.- C'est en cours et ce sont ce qu'on appelle des frais irrépétibles, c'est-à-dire les indemnisations de coûts de procédure qu'on voit souvent dans la fin des jugements, article 700, comme on me souffle.

Ces frais sont gérés par les avocats entre eux par des procédures, des échanges, des courriers pour payer à l'un et se faire payer par l'autre.

Il se trouve que pour la Ville de Tassin la Demi-Lune, selon les éléments qui m'ont été donnés, nous avons 5000 € qui doivent aller vers les plaignants et 7000 € à recevoir.

Voilà, je pense avoir répondu à votre question précisément.

Merci. Bonne soirée à tous.

M. RANC.- Il y avait une autre question de Katia PECHARD.

Mme PECHARD.- J'ai une question sur le parking de l'Horloge car les attaques personnelles, cela ne m'intéresse pas.

Je voudrais savoir quelle est la décision finale de la Ville sur les travaux portant sur le parking de l'Horloge. Est-ce que l'entrée pour les véhicules sur l'avenue de la République sera supprimée ? Si oui, seules l'entrée et la sortie sur la montée de Verdun subsisteront. Avez-vous réfléchi aux conséquences de cette décision ?

Les conséquences seront lourdes. Quatre conséquences :

Premièrement, les clients des commerçants qui seront très pénalisés. Comment trouver l'entrée d'un parking situé dans une petite rue de la montée de Verdun alors qu'un accès à côté des commerces existait sur l'avenue de la République ?

Deuxièmement, les riverains de la montée de Verdun subiront un flot...

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, Madame PECHARD, je ne veux pas être inconvenant, mais la question qu'on a reçue n'est pas celle que vous êtes en train de formuler.

Mme PECHARD.- Si, sur le parking de l'Horloge.

M. LE MAIRE.- Non, pas la façon dont vous l'avez formulée. Soit vous la formulez comme vous l'avez déposée, soit vous avez fait une écriture différente, mais je me permets de le souligner.

Mme PECHARD.- Non, cela porte sur la suppression de l'entrée du parking sur l'avenue de la République.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas le sens de votre question telle qu'elle a été formulée, qu'on a reçue. Je vous assure. Je vous enverrai le document demain.

Mais allez-y, poursuivez.

Mme PECHARD.- Les riverains de la montée de Verdun subiront un flot accru de circulation dû à l'entrée de tous les usagers du parking.

Troisièmement, la circulation avenue Charles de Gaulle sera aussi impactée par les automobilistes qui, venant de l'horloge, voudront tourner à gauche mais en seront empêchés par le flot descendant.

Enfin, quatrièmement, les riverains de la venelle seront impactés par les automobilistes piégés qui devront soit faire demi-tour dans leur cour, soit repartir en marche arrière sur l'avenue de la République, d'où un risque accru d'encombrement et d'accident sur l'avenue de la République.

Je renouvelle mon désaccord sur cette suppression de l'entrée des véhicules sur l'avenue de la République. Je l'avais déjà indiqué lors du comité de pilotage le mardi 8 juillet 2025, à 18 heures, en présence de la société BIGBANG, des agents et des élus.

Comme quoi, je m'intéresse à la vie tassilunoise et je dis toujours ce que je pense, contrairement à ce qui m'a été dit tout à l'heure.

L'objet de ma question est : est-ce qu'il y aura une suppression de l'entrée du parking sur l'avenue de la République ?

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PECHARD.

Je redis que ce n'est pas la question que nous avons reçue.

Mme PECHARD.- Quelle était la question ?

M. LE MAIRE.- On va vous la lire, on l'a écrite. On a repris l'exacte formulation de votre question.

Après, si dans votre question vous y mettez aussi votre avis, c'est sympathique, mais on va essayer déjà au moins de traiter la question que vous avez posée en vous la rappelant.

Mme SCHUTZ.- Pour revenir à la question qui a été posée 48 heures à l'avance, comme le demande notre règlement, cette question était : l'avancée des travaux du parking de l'Horloge, qui ont été débattus en commission et qui devaient démarrer cet automne. Nous souhaiterions donc que le projet soit définitivement précisé quant à ses attendus et son délai d'exécution.

Mme PECHARD.- C'est exactement cela.

Mme SCHUTZ.- J'ai beau lire la question, je ne vois pas la question de venelle.

Mme PECHARD.- C'est bien l'avancée des travaux.

M. LE MAIRE.- On va essayer de garder encore un peu de concentration et notre sérénité.

On a reformulé la question. Maintenant, voilà la réponse.

M. RANC.- Merci, Monsieur le Maire.

Mme SCHUTZ.- Par rapport à la question qui était posée, je pense que, Madame PECHARD, vous êtes très au courant puisqu'en commission du 4 juin vous expliquiez tout le projet, y compris le coût global de l'opération, etc. Donc, vous connaissez très bien le sujet. On est un peu étonné de la question que vous posez.

Mme PECHARD.- On n'était pas arrivé à une certitude par rapport à cette venelle.

M. LE MAIRE.- Madame PECHARD, s'il vous plaît, accordez-nous d'essayer de terminer.

Mme SCHUTZ.- Par rapport à votre question, je vais laisser Mme BOUVIER répondre sur l'aspect commerçant des choses parce que les choses n'ont pas changé depuis la commission. Vous pouvez toujours vous référer à la commission du 4 juin qui expliquait le projet tel qu'il est actuellement conduit.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SCHUTZ.

Madame BOUVIER.

Mme BOUVIER.- Je vais reprendre sur la partie concertation avec les commerçants et, comme vous nous l'aviez expliqué le 4 juin, c'était un projet formidable pour eux.

Je vous confirme que nous les avons reçus puisque nous les avons reçus lors de cette rentrée, le projet étant bien déterminé, les contours aussi. Nous avons reçu les commerçants concernés géographiquement, l'association des commerçants et le projet leur a été détaillé.

Ils sont très contents de ce projet. Pour répondre à la question, effectivement, cette venelle sera piétonne, sécurisée, arborée. Et je renverrai à Claire SCHUTZ pour les détails plus techniques.

Ils sont très contents de cette mise en valeur du parking.

Pour trouver le parking, il suffira de suivre les flèches qui seront bien indiquées depuis l'Horloge. Cela ne devrait pas être trop compliqué, *a priori*. Le petit plus est qu'ils connaîtront le nombre de places, mais je ne vous apprends rien, Katia PECHARD, c'était dans le projet que vous nous avez présenté.

Que vous dire d'autre ? C'est bien accueilli, ils étaient ravis de cette concertation et ils en ont parlé ensemble.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BOUVIER.

Madame SCHUTZ, vous aviez un complément ?

Mme SCHUTZ.- La venelle ne sera pas réservée qu'aux piétons, elle sera réservée aux piétons et modes doux, pousettes, trottinettes.

Il y aura une entrée qualitative et c'est ce qu'ont reconnu les commerçants lorsqu'on leur a présenté le projet.

M. LE MAIRE.- Je crois qu'un point sur lequel nous serons tous d'accord, pour ceux qui connaissent bien le dossier et surtout le secteur, mais auquel on n'est pas assez attentif, partout l'intérêt est posé de la même façon, mais on a sur ce secteur une difficulté qui est qu'on n'est pas, aujourd'hui, dans les normes pour l'accessibilité handicap avec les pentes des accès aussi bien en donnant sur l'avenue de la République qu'en donnant sur la montée de Verdun.

Donc, il y a aussi dans ce projet cette nécessité impérieuse à laquelle il faut donner beaucoup d'attention qui est de mettre ce parking en accessibilité pour tous les publics, ce qui inclut aussi pour la sécurité au quotidien des déplacements de transformer cette venelle d'accès depuis l'avenue de la République en modes doux et piétons, bien sûr, pour compléter le propos, y compris pour les personnes qui veulent arriver avec des poussettes, des fauteuils roulants ou autres.

Merci pour votre attention et les précisions qui ont été données.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 15.